



malteries
FRANCO-BELGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018



MALTERIES FRANCO-BELGES
Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE
552 121 816 RCS TROYES

SOMMAIRE

Attestation du responsable du rapport financier annuel.....	3
Rapport de Gestion.....	4
Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	14
Rapport sur la Responsabilité Sociale des Entreprises	18
Comptes annuels 2018	28
Comptes consolidés 2018.....	62
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	89
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	96
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.....	103
Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales.....	107
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise.....	113

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE
552 121 816 RCS TROYES

<p>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL</p>
--

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Christophe PASSELANDE
Président du Conseil d'Administration-Directeur Général

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €

Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE

552 121 816 RCS TROYES

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 NOVEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale à l'effet de vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société et de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018, ainsi que, en application de l'article L 225-129-6 al. 2 du Code de commerce, sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

CONTEXTE

Le marché mondial de la bière est resté stable en 2017 (+0,1 %) après deux années de repli. Ce marché affiche des évolutions contrastées selon les continents : la zone Amérique du Sud a été la plus dynamique (+3,6%), suivie de l'Afrique (+2,4%). L'Asie reste en retrait (-0,7%) et l'Europe affiche un recul de -0,9% principalement en Allemagne (-2%) et en Russie (-4,8%).

Grâce à une récolte d'orges de printemps de bonne facture, les malteries françaises ont satisfait la demande intérieure et l'export. En Europe Centrale et Europe de l'Est, les malteries ont répondu à la demande soutenue des brasseurs présents dans la région.

En complément des filières locales d'implantation, destinées à approvisionner ses malteries, la Division a développé ses filières durables d'orges brassicoles. Ce travail initié en France s'est poursuivi à l'international. De plus pour répondre aux standards RSE de ses clients brasseurs, la Division Malterie s'engage pour renforcer la mise en œuvre de pratiques agricoles durables avec de nouveaux partenaires dans de nouveaux pays.

L'engouement pour les bières premium de spécialité et artisanales s'est encore accru. Aux États-Unis et au Canada, le secteur du « craft » intéresse de plus en plus de grands brasseurs qui se lancent dans l'acquisition de brasseries artisanales pour les distribuer via leurs propres réseaux.

Dans ce contexte de croissance des bières contenant plus de malt et de malts spéciaux, la Division Malterie du Groupe SOUFFLET profite d'une demande plus forte grâce à sa présence dans plusieurs bassins de production avec une gamme complète de malts y compris de malts spéciaux.

Des synergies fortes entre les usines de cette Division ont permis une amélioration des offres et de la qualité de service, malgré des perturbations logistiques. Elle a poursuivi son développement sur ses quatre piliers : l'international, la diversification et le renforcement des filières, l'excellence opérationnelle.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

(1) La production

Au titre de cet exercice, la production de malt de votre Société ressort à 252.798 tonnes, soit une production stable par rapport à l'exercice précédent ; les rendements de fabrication ayant été pénalisés en début de campagne par la mauvaise qualité de la récolte 2016.

Les coûts de production enregistrent une progression de +2,3 % par rapport à l'année précédente, principalement impactés par la hausse des frais d'entretien et du coût unitaire de l'énergie.

(2) L'activité commerciale

Le volume de malts commercialisés par la Société Malteries Franco-Belges s'élève à 245.961 tonnes, en retrait de 4,6% par rapport à l'année précédente ; les expéditions à destination des Pays-Tiers, ayant été affectées par les problèmes logistiques engendrés par les crues hivernales de la Seine et les grèves SNCF du printemps, qui ont impacté le fret fluvial et ferroviaire.

La part des volumes livrés à destination des Pays-Tiers ressort ainsi en repli, cette année, à 62 % ; celle en Europe progresse de 36 % à 38 %.

(3) Investissements industriels

Le budget d'investissements de votre Société ressort cette année à 9.078 K€, en hausse significative par rapport à l'année précédent et a été essentiellement consacré au site de Pithiviers.

Les travaux de rénovation de la malterie de Pithiviers se sont achevés avec la modernisation d'une unité, comprenant la construction d'une nouvelle touraille permettant d'augmenter la capacité du site de 8.000 tonnes.

La Division propose désormais une gamme complète de malts bio et spécifiques d'origine France pour répondre à la demande croissante des brasseurs artisanaux et indépendants.

(4) Activité de recherche et développement

Les principaux projets en Recherche et Développement ont été menés au travers de partenariats.

A ce titre, dans le cadre des associations professionnelles françaises et européennes, un effort particulier est fait sur la connaissance des moisissures et mycotoxines présentes dans l'orge et pouvant se développer au cours du process de maltage ou de brassage et sur le développement de nouvelles variétés d'orges brassicoles d'hiver avec le concours d'obteneurs français.

ACTIVITES DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

(1) Prise et cession de participations

Aucune prise, ni cession de participation n'a été opérée au titre de cet exercice.

Par conséquent, la participation détenue par votre Société dans le capital de la Société Compagnie Internationale de Malteries à hauteur de 47,71 % demeure inchangée ; les participations détenues par cette dernière étant sensiblement comparables également à celles de l'exercice précédent.

La liste de ces Sociétés avec indication de leur pourcentage d'intérêts et de contrôle figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Activité des sociétés basées à l'Est

Avec des récoltes d'orge très satisfaisantes en Russie et en Ukraine, les malteries ont compensé les résultats décevants de la production en Europe Centrale.

La production de malt des filiales basées à l'Est a progressé de 2,5 % par rapport à l'année précédente et ressort, toutes malteries confondues, à 1.006.191 tonnes : 673.850 tonnes pour l'Europe Centrale (stable vs année précédente) et 332.340 tonnes pour la Communauté des Etats Indépendants (+ 8%) ; en lien avec l'augmentation de l'utilisation des capacités en Europe Centrale (Roumanie et Serbie) ainsi que celle des malteries de la Communauté des Etats Indépendants (Ukraine et Kazakhstan).

Les coûts de production unitaire sont contenus, avec une hausse de +2,5% par rapport à l'exercice précédent.

Les volumes vendus par l'ensemble des filiales internationales ont atteint 1.014.409 tonnes, soit une progression de +0,7 % par rapport à l'exercice 2016/2017.

En Europe Centrale la baisse attendue en République Tchèque s'est confirmée mais a été compensée par les autres pays de la zone ; et dans la Communauté des Etats Indépendants, il est noté une progression en Ukraine et au Kazakhstan pour la deuxième année consécutive.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le marché mondial de la bière devrait rester relativement stable sur l'année 2018, avec une configuration probablement semblable à celle de 2017 : soit une croissance dans les zones Amérique Latine et Afrique et Asie (hors Chine). Le marché Européen (hors Russie) devrait rester dynamique grâce aux bières premium et au développement de la microbrasserie. Le marché du malt reste globalement excédentaire, compte tenu des récentes constructions en Europe et en Asie.

Ce contexte devrait être favorable à une augmentation des volumes vendus répartie sur l'ensemble des zones de la Division Malterie.

Au niveau des orges de brasserie 2018, la récolte, de très bonne qualité en France, va être probablement une source d'approvisionnement importante pour l'Europe. En revanche, celles d'Europe du Nord et d'Europe Centrale se trouvent pénalisées par des conditions climatiques défavorables. Les malteries basées dans la Communauté des Etats Indépendants devraient profiter des récoltes suffisantes tant en quantités qu'en qualité.

RESULTATS DE MALTERIES FRANCO-BELGES

(1) Examen des comptes et résultats

Les comptes, qui vous sont présentés, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Nous vous précisons toutefois que l'exercice clos au 30/06/2018 est le 1er exercice d'application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Les principes comptables appliqués sont décrits dans l'annexe comptable. L'impact dans les comptes n'est pas significatif.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires s'établit à 89.980.867 €, en baisse par rapport à l'exercice précédent et les charges d'exploitation ressortent à 88.022.527 €.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 4.300.066 € et le résultat courant avant impôt s'établit à 4.281.082 €.

Votre Société a par ailleurs enregistré un résultat exceptionnel de 1.716.689 € et constaté un impôt sur les Sociétés de 1.533.228 €.

Dans ces conditions, votre Société a clôturé ses comptes au 30 Juin 2018 par un bénéfice net de 4.383.851,73 €. Pour mémoire, l'exercice clos au 30 Juin 2017 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 3.904.498 €.

(2) Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir, d'une part, approuver les comptes annuels au 30 Juin 2018, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net, ainsi qu'indiqué ci-dessus, de 4.383.851,73 € et d'autre part, affecter ce résultat bénéficiaire de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| ▪ versement d'un dividende pour un montant total de | 2.921.345,76 € |
| ▪ le solde, au compte « Autres Réserves », soit | 1.462.505,97 € |

Le dividende net de l'exercice 2017/2018 serait fixé à 5,89 € par action. Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts, serait mis en paiement à partir du 26 Décembre 2018.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividende au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Dividendes	4,50 €	5,45 €	5,04 €

Les capitaux propres de la Société ressortent au 30 Juin 2018 à 81.069.383 €.

(3) Dispositions de l'article 39.4 du C.G.I – Charges non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les charges et dépenses visées par ce texte ont été comptabilisées pour un montant total de 1.317 € au titre du présent exercice.

(4) Résultats financiers des cinq derniers exercices

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, joint au présent rapport.

(5) Information sur les délais de paiement

Par application de l'article L. 441-6-1 du Code du Commerce, vous trouverez en annexe, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 dudit Code, le tableau des informations relatives aux délais de paiement des clients et des fournisseurs.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE MALTERIES FRANCO-BELGES

Le périmètre de consolidation au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2018 comprend, comme l'année précédente, la Société Malteries Franco-Belges et la Société Compagnie Internationale de Malteries mise en équivalence. La liste des Sociétés consolidées avec indication de leur pourcentage d'intérêts et de contrôle et de leur mode de consolidation est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, la contribution consolidée après impôts de la Société Malteries Franco-Belges s'élève, cette année, à 3.636.471 € contre un résultat bénéficiaire, l'année dernière, de 4.546.433 €. La quote-part du résultat de la Société Compagnie Internationale des Malteries (et ses filiales) dans le résultat consolidé s'élève à 16.266.230 €. Pour mémoire, l'année dernière cette quote-part était de 19.731.687 €.

Dans ces conditions, les comptes consolidés de la Société Malteries Franco-Belges au 30 Juin 2018 se soldent par un bénéfice net de 19.902.701 € contre 24.288.573 € au 30 Juin de l'année précédente.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions légales, d'approuver les comptes consolidés au 30 Juin 2018, tels qu'ils vous sont présentés.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE – ORGANISATION SPECIFIQUE DE L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

(1) Elaboration des comptes annuels

Concernant les processus d'élaboration des comptes sociaux, des procédures spécifiques sont mises en œuvre visant à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Le progiciel intégré (E.R.P.) remplace les systèmes comptables auxiliaires des entités consolidées.

Les activités comptables sont principalement gérées par un centre de services partagés Groupe, la comptabilité clients étant assurée par la Division.

(2) Elaboration des comptes consolidés

Pour les processus d'élaboration des comptes consolidés, des procédures spécifiques sont mises en œuvre visant à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Le Groupe a choisi de mettre en place un progiciel intégré (Enterprise Resource Planning ou E.R.P.) reconnu par le marché et le déploie progressivement sur les entités consolidées.

Afin de garantir la cohérence des données et la mise en œuvre de délais réduits de centralisation et consolidation de l'information, les options suivantes ont été retenues : un plan de compte local conforme à la législation en vigueur dans chaque pays, et, parallèlement, une conversion automatique vers le plan de comptes groupe unique conforme aux normes de consolidation du groupe.

La Direction Comptable du Groupe poursuit une démarche permanente d'amélioration des processus comptables et financiers visant à assurer la fiabilité de l'information financière tout en optimisant la performance de la fonction comptable. Dans ce cadre, la poursuite de la réduction des délais de clôture des comptes sociaux et consolidés reste un objectif prioritaire. Cette démarche s'appuie sur un travail d'amélioration des processus comptables et financiers et participe également au renforcement de la fiabilité de l'information financière.

Pour ce qui concerne l'élaboration des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitements des informations. Elles ont pour objet de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes,
- la vérification des opérations de consolidation,
- la bonne application des normes de consolidation.
- l'utilisation par toutes les filiales du Groupe du logiciel Magnitude de l'éditeur Cartesis

En application des instructions d'audit élaborées conjointement par les Co-Commissaires aux Comptes des comptes consolidés du groupe et la Direction Comptable du Groupe, les liasses de consolidation font l'objet d'une appréciation par les auditeurs externes de chaque filiale. Cette appréciation est communiquée au service consolidation groupe lors de la remontée des liasses de consolidation.

GESTION DES RISQUES

Il a été procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, sa situation financière, et ses résultats.

(1) le risque de change

Le Groupe Malteries Franco-Belges a choisi de couvrir, lorsque la législation et les marchés le permettent, les risques de change encourus sur les transactions courantes en devises étrangères.

Les instruments de couverture utilisés sont limités à des contrats de change à terme et à des options de change « vanille » ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Ces instruments dérivés ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction.

Dans les pays d'Europe de l'Est, le Groupe Malteries Franco-Belges couvre son risque de change également en utilisant des emprunts libellés dans la devise du contrat de vente de malt (USD et euros), qui lui permettent de financer les achats de matières premières. Ces emprunts n'étant pas documentés en couverture, ils peuvent générer des résultats de change importants.

Conformément à ses principes comptables, le Groupe comptabilise la juste valeur de ses instruments financiers en résultat financier.

Le Groupe a en revanche décidé de ne pas couvrir le risque de change sur les actifs immobilisés situés hors de France. Cette décision s'appuie sur les constats suivants :

- Compte tenu des marchés de la plupart des devises concernées, il est impossible de se couvrir sur de longues périodes. Dans le cas où cette couverture serait possible, son coût est prohibitif.
- La valeur de marchés des actifs immobilisés est à ce jour exprimée en monnaie forte, essentiellement euro ou dollar américain.

Cette politique peut avoir pour conséquence des gains ou pertes de change sur la partie des investissements financés par emprunt en devises fortes.

(2) Le risque « matières »

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Malteries Franco-Belges est exposé au risque de fluctuation du cours des matières premières. Afin de sécuriser la marge sur ses contrats de ventes de malt à terme fermes, le Groupe se couvre sur les prix d'achats d'orge futurs par le biais d'achats et ventes à terme de contrats futurs sur le MATIF et d'achats à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge).

Afin de contrôler son exposition, un Comité de Gestion des Risques matières premières a été mis en place. Il se réunit de manière hebdomadaire en session limitée et mensuelle en session élargie. Les positions matières premières y sont ainsi analysées et les limites de positions revues en fonction de l'évolution des marchés.

(3) Le risque pays

Le Groupe ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques, et réglementaires dans certains des pays où il est présent.

(4) Le risque de contrepartie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de contrepartie avec ses comptes clients et ses contreparties bancaires. Il pratique une sélection rigoureuse fondée sur les notations des agences de rating et l'étude des états financiers.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers (dépôts et instruments dérivés) et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, le Groupe ne peut conclure des instruments financiers qu'auprès de ses partenaires bancaires.

Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques pour éviter leur concentration.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 et aux dispositions de l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, les informations sociales, environnementales et sociétales concernant l'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 figurent en annexe dans le rapport RSE.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Après examen, nous vous précisons que le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe PASSELANDE arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous proposons de renouveler Monsieur Christophe PASSELANDE dans ses fonctions d'Administrateur pour une période de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2024.

CAPITAL

(1) Cours de l'action

Le cours de l'action MALTERIES FRANCO-BELGES en Bourse de PARIS a évolué, durant l'exercice, entre 568,00 €, cours le plus haut, et 450,00 €, cours le plus bas. A titre d'information, le cours de l'action au 29 Juin 2018 a clôturé à 525,00 €.

Pour comparaison, le cours de l'action de votre Société a évolué au titre de l'exercice précédent, entre 464,99 €, cours le plus haut, et 243,09 €, cours le plus bas.

(2) Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons que la Société Malteries Soufflet, possédait, au 30 Juin 2018 plus des dix-huit vingtièmes du capital social et qu'aucun autre actionnaire ne détenait à cette dernière date une participation égale ou supérieure à 5 % dans le capital de votre Société.

(3) État de la participation des salariés au capital de la Société

En application des dispositions légales, nous vous rendons compte que l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce était nulle.

La loi sur l'épargne salariale a rendu obligatoire, pour les sociétés par actions dont les salariés détiennent moins de 3% du capital social, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire tous les 3 ans pour proposer un projet de résolution tendant à donner pouvoir au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés et effectuée dans les conditions de l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Le montant nominal de cette augmentation de capital en numéraire ne pourra pas dépasser 1 % du capital social actuel de la Société.

Cette autorisation serait donnée pour six mois à compter de la présente Assemblée.

Le prix de souscription serait fixé conformément aux dispositions de la même loi.

La délégation emporterait renonciation expresse des Actionnaires à son droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société conformément aux dispositions légales applicables.

Nous vous demandons de déléguer ce pouvoir à votre Conseil d'Administration, dans les limites et conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
- décider du montant à émettre, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance et, plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- et, d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et

Votre Conseil d'Administration n'est pas favorable à ce projet d'augmentation de capital.

Nous vous proposons enfin, après lecture du présent rapport, et des rapports de vos Commissaires aux Comptes de vous prononcer sur le texte des résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résultat des 5 derniers exercices

Exprimé en €

Date d'arrêté	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	15 123 000	15 123 000	15 123 000	15 123 000	15 123 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	495 984	495 984	495 984	495 984	495 984
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	89 980 868	95 459 294	96 633 242	96 167 182	107 214 914
Résultat avant impôt, participation,					
Rep. et dot. amortissements et provisions	7 159 834	9 038 212	9 125 345	6 396 044	7 664 553
Impôts sur les bénéfices	1 533 228	1 959 220	2 030 786	1 753 828	2 401 160
Participation des salariés	80 692	68 810	62 858	100 248	109 089
Rep. et dot. Amortissements et provisions	1 162 062	3 105 684	2 980 786	1 196 474	691 769
Résultat net	4 383 852	3 904 498	4 050 915	3 345 494	4 462 535
Résultat distribué		2 499 759	2 703 113	2 231 928	2 901 506
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation,					
avant rep. et dot.amortissements, provisions	11,18	14,13	14,18	9,16	10,39
Résultat après impôt, participation					
Rep. et dot. amortissements et provisions	8,84	7,87	8,17	6,75	9,00
Dividende attribué		5,04	5,45	4,50	5,85
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	105	99	98	102	98
Masse salariale	3 505 844	3 485 245	3 322 336	3 379 138	3 099 756
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 490 969	1 525 641	1 436 028	1 477 552	1 432 404

Tableau de synthèse relatif aux délais de paiement des fournisseurs et clients
 mentionnés à l'article 441-9 du Code de commerce

Factures émise, en France, non réglée - Décalage de paiement client (article 441-9 du Code de commerce)
 (article 441-9 du Code de commerce)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	407					230	72					333
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	8 026 708 €	874 351 €	2 433 €	-15 689 €	35 736 €	896 830 €	589,5 K €	1 839,24 K €	-2,07 K €	-0,06 K €	-5,41 K €	2 421,2 K €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	8,41%	0,92%	0,00%	-0,02%	0,04%	0,94%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							0,63%	1,98%	0,00%	0,00%	-0,01%	2,60%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues											1	
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)											1,00 €	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : selon délai convenu avec chaque fournisseur						- Délais contractuels					

95 481 279,65

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L. 225-37 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(1) Composition

Le Conseil d'Administration de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES au 30 Juin 2018 était composé de :

- **M. Christophe PASSELANDE**, Directeur de la Division Malterie du Groupe SOUFFLET, Président du Conseil d'Administration-Directeur Général depuis le 1^{er} Janvier 2007.
- **M. Jean-Michel SOUFFLET**, Président du Directoire de la Société ETS J.SOUFFLET.
- **MALTERIES SOUFFLET**, représentée par M. Olivier CLYTI, Directeur des Opérations Groupe
- **ETS J.SOUFFLET**, représentée par Mme Marie-Ange MATHIEU, Directrice Administrative et Financière Groupe.
- **M. Laurent BERNASSE**, ancien Directeur Financier Groupe.

(2) Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration n'est doté d'aucun règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration se réunit conformément aux statuts et se déroulent au siège social à NOGENT SUR SEINE. Conformément à l'article L. 225-238 du Code du Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels.

Les Administrateurs sont convoqués à chaque séance, en principe, au moins 8 jours avant la date fixée pour la tenue du Conseil, sauf urgence et chaque convocation est systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, également 8 jours avant la tenue du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels et semestriels.

A l'occasion des séances du Conseil, les Administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil, les Administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes sur la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2018, il a été tenu 3 Conseils d'Administration qui ont eu à traiter essentiellement des sujets suivants :

- Activité annuelle et semestrielle
- Examen et arrêté des comptes semestriels, des comptes annuels et des comptes consolidés
- Rapport financier annuel
- Examen des documents prévisionnels
- Cautions, avals et garanties
- Autorisations diverses

Chaque réunion du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion. Il est ensuite retranscrit dans le registre tenu à cet effet par la Société et est revêtu de la signature du Président et d'un Administrateur.

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Du fait de ses spécificités, le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire de se référer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF en ce qui concerne, entre autres, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les dirigeants de MALTERIES FRANCO-BELGES ne percevant aucune rémunération et ne bénéficiant d'aucun avantage en nature au titre de leur mandat social, et n'étant liés, en outre, par aucun contrat de travail avec la Société.

Aucun jeton de présence n'est versé aux Administrateurs.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALES PREVUES A L'ARTICLE L. 225-51-1 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration a opté pour la non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration-Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIALE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Est joint en annexe au présent rapport, conformément à l'article L 225-37-4 1° du Code de Commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont indiquées dans l'avis de convocation adressé à chaque actionnaire titulaire d'actions inscrites en nominatif, ainsi que dans l'avis de convocation publié dans un journal habilité à recevoir les annonces légales pour le département du siège social, au moins 15 jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Ces modalités figurent également dans l'avis de réunion valant convocation publié dans le BULLETIN D'ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES, au moins 35 jours avant la date de l'Assemblée. Ces informations sont, en outre, portées à la connaissance des actionnaires suivant avis mentionné sur le site internet de la Société.

INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 DU CODE DU COMMERCE

Convention conclue entre les sociétés MALTERIES FRANCO-BELGES, MALTERIES SOUFFLET et SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE (accord de péréquation dans sa version du 11 décembre 2013).

Le Conseil d'administration n'a été avisé d'aucune autre convention entrant dans le cadre de l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du Code de commerce.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALES DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3°, du Code de Commerce, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Néant

MALTERIES FRANCO-BELGES
Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE
552 121 816 RCS TROYES

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Délégation de compétence :

NEANT

Délégation de pouvoirs :

NEANT

Fait à NOGENT SUR SEINE
Le 14 septembre 2018

Président du Conseil d'Administration-Directeur Général
Monsieur Christophe PASSELANDE

RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

(Articles L. 225-102-1, al. 5 et R. 225-105, al. 1 du Code de Commerce)

INTRODUCTION

Malteries Franco Belges (MFB), filiale à 91,98% de Malteries Soufflet, dispose de 4 sites de production situés à Pithiviers (45), Brazey en Plaine (21), Prouvy et Saint-Saulve (59).

Les services supports (administration, achats, ventes, RH, exécution, ...) sont centralisés à Nogent-sur-Seine au sein du siège de la branche métiers des MALTERIES SOUFFLET, de façon à favoriser les synergies et optimiser au mieux les coûts. MFB suit les politiques mises en place par le Groupe Soufflet, y compris en matière de QSE, mais n'a pas de personnel propre affecté à ces services.

MFB est actionnaire à 47,71 % de la société CIM, dont 52,29% appartiennent à Malteries Soufflet. La société CIM est la société portant les investissements en Europe de l'Est de Malteries Soufflet (Russie, Ukraine, Kazakhstan, République Tchèque, Pologne, Serbie, Roumanie, Bulgarie). N'étant pas actionnaire majoritaire, le périmètre de CIM dans MFB n'est pas consolidé dans ce rapport extra financier.

MFB possède également 10,3 % de la société Secobra, spécialisée dans la sélection de céréales, qui ne fait pas non plus partie du périmètre de ce rapport.

NOTE METHODOLOGIQUE

- Périmètre du rapport : les 4 sites industriels indiqués en introduction, en tant que centres de production.
- Les informations communiquées couvrent la période s'étendant du 01/07/2017 au 30/06/2018, à l'exception du nombre d'heures de formation et du taux d'emploi de personnes en situation de handicap qui sont suivis par année civile (i.e. du 01/01/2017 au 31/12/2017).
- Méthode : publication d'un certain nombre d'indicateurs repris parmi les 42 demandés par le décret 2012-557 du 24 Avril 2012 pour autant que ceux-ci soient utilisés par la société. Autrement, les chiffres indiqués sont ceux communément utilisés au sein du Groupe Soufflet. En cas de non commentaires sur un indicateur, il s'agit essentiellement d'une faible pertinence compte tenu de l'activité, ou de l'organisation du management de la société.
- Sont exclus du champ de ce rapport : le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, les nuisances sonores, l'utilisation des sols, l'adaptation aux conséquences du changement climatique, l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux, les actions engagées en faveur des droits de l'homme.

Les indicateurs ont fait l'objet d'une vérification externe, conformément aux exigences de la loi Grenelle II.

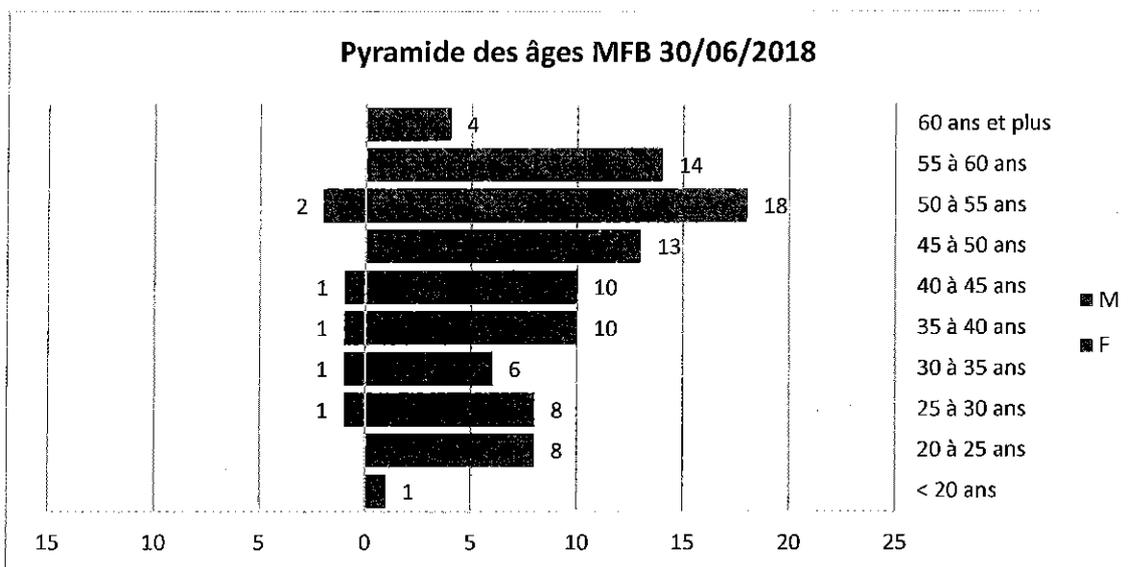
INFORMATIONS SOCIALES

(1) Emploi

L'effectif des sites MFB au 30 Juin 2018 est localisé à 100% en France. Sont inclus dans les effectifs listés ci-dessous les types de contrat suivants : CDI, CDD, contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage.

Établissement	Effectif au 30/06/2017			Effectif au 30/06/2018	
	F	M	Total	F	M
Brazey-en-Plaine	1	22	23	1	24
Pithiviers	4	33	37	3	33
Prouvy	4	17	21	2	18
St-Saulve	0	19	19	0	17
Total	9	91	100	6	92

Avec la pyramide des âges suivante au 30 Juin 2018 :



Le Groupe Soufflet ne publie pas de détail sur sa politique salariale mais respecte les principes légaux en matière de rémunération minimum et de participation. La masse salariale totale de MFB s'est élevée à 3 511 k€ au 30/06/18 vs 3 457 k€ au 30/06/17, en augmentation de 1.56% par rapport à l'exercice passé, et les charges sociales patronales se sont élevées à 1725 k€ au 30/06/18 vs 1.705k€ au 30/06/17, en hausse de 1.17%.

L'emploi de salariés en reconnaissance de handicap s'élève à 4,46 unités bénéficiaires en 2017 vs 4,33 en 2016.

Au cours de l'exercice, 6 personnes sont sorties (dont 2 retraites, 2 licenciements, 1 démission, 1 fin cdd), 7 sont entrées (4 cdi + 3 cdd).

Le taux d'absentéisme sur l'exercice 17/18 est de 6%.

Le nombre d'accidents avec AT est indiqué dans le tableau suivant :
(hors intérimaires, hors accidents de trajet)

Taux de fréquence : 32,92
Taux de gravité : 0,76

2017 - 2018	
Accidents sans arrêt	2
Accidents avec arrêt	5
nombre de salariés	98

*calcul du TF : Nombre ATAA*1000000 / Nombre d'heures travaillées

**calcul du TG : Nombre de jours d'arrêt*1000/Nombre d'heures travaillées

Aucun accident de trajet hors domicile/travail et aucune maladie professionnelle à déclarer sur l'exercice.

(2) Organisation du Travail

Respectant les règles de l'Organisation Internationale du Travail et du Code du Travail français, le travail est organisé en fonction des besoins de chaque site, en une ou plusieurs équipes. Etant une activité continue, la malterie travaille en équipes de 2x8 ou 3x8, couvrant également les week-end et jours fériés.

(3) Relations sociales

En Novembre 2015, lors de la mise en place du renouvellement des mandats, après consultation de nos Institutions Représentatives du Personnel (IRP) au cours de la négociation du protocole électoral, ces dernières ont acquiescé de constituer l'UES MFB, réunissant les 4 sites de Prouvy (59), Saint-Saulve (59), Brazey-en-Plaine (21) et Pithiviers-le-Vieil (45), et de ne procéder qu'à une seule et même élection.

La présidence du comité est assurée sur l'exercice par la directrice des ressources humaines de la division Malterie par délégation du président directeur général.

Le même délégué syndical CGT a été renommé par sa section.

Chaque unité dispose de son Comité d'Entreprise pour la gestion des œuvres sociales.

Une personne représente les comités d'entreprise MFB au Comité Inter-Entreprises du Groupe.

Chaque année, la direction procède aux négociations annuelles obligatoires, et dépose l'Accord à la Direccte de l'Aube.

MFB est également constituée d'un CHSCT.

La direction accorde plus de postes de membres CHSCT que le prévoit la législation afin de permettre à chaque site d'être représenté. Une réunion multi-sites du CHSCT est organisée chaque trimestre entre les différentes entités de la division Malterie, et tournant sur chaque site, permettant un échange et partage constructifs des problématiques et des solutions, et créant un lien entre les sites.

Bilan des accords sociaux

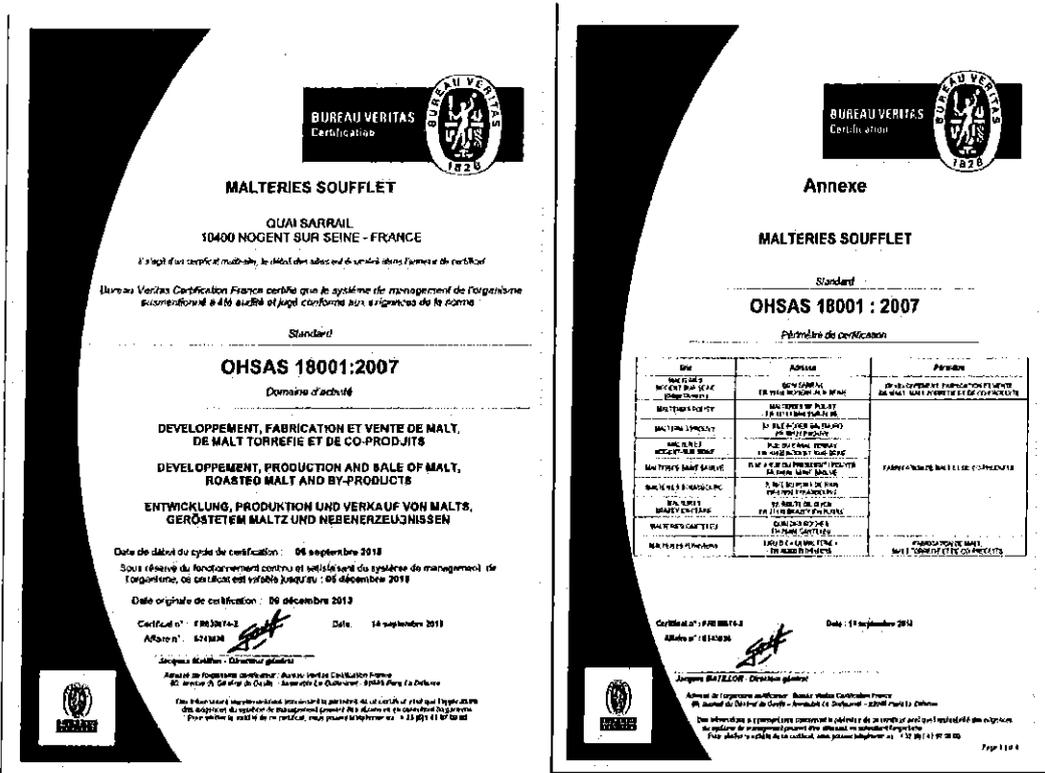
La direction présente chaque année lors d'une réunion du comité d'entreprise le bilan de ses accords, en mesurant chaque action en place via un indice ou pourcentage, avec analyse du résultat obtenu :

- ✓ Egalité F/H
- ✓ Bien-être au travail//RPS
- ✓ Pénibilité
- ✓ Génération

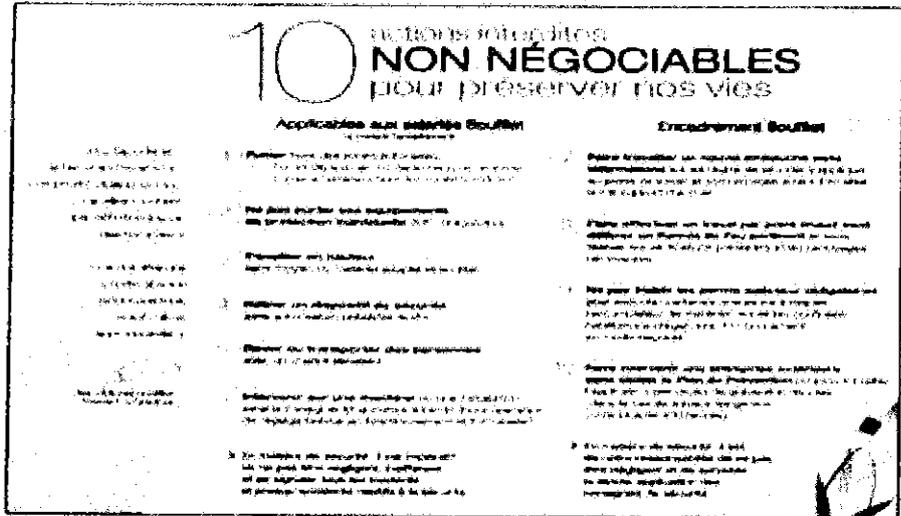
Outre le suivi des bilans annuels, la direction fait parvenir une année sur deux aux salariés seniors concernés par l'accord Pénibilité et Génération, un courrier leurs expliquant ce à quoi ils peuvent accéder (bilan de dernière partie de carrière dans le cadre de la pénibilité, bilan de compétences, aménagements horaires via une réduction du temps de travail à 80% avec possibilité de maintien de cotisations retraite à taux plein en partage entre le salarié et l'employeur, mémo des conditions d'accès à la retraite, proposition d'un rendez-vous avec le service des ressources humaines pour de plus amples explications).

(4) Santé et sécurité

MFB est certifiée OHSAS 18001 pour la sécurité.



En même temps que l'ensemble du Groupe Soufflet, MFB a mis en place depuis Avril 2011 la règle des « 10 non négociables » points de sécurité. Le non-respect de ces 10 points de sécurité peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement. De façon préventive, une communication mensuelle auprès des salariés est mise en œuvre depuis janvier 2018. Les salariés sont informés des derniers accidents de travail de la division, et des événements sécurité qui se sont déroulés.



MFB a procédé à une nouvelle évaluation de la pénibilité en 2017. Sur les 10 critères, seul 1 nous concerne : le travail en équipes alternantes pour 26 personnes au total réparties sur les 4 sites. MFB n'est pas concernée par les autres critères, soit car le critère n'existe pas au sein de notre activité, soit nous sommes loin des limites/chiffres fixés par la législation.

		Travail de nuit	Travail en équipes alternantes	Travail répétitif	Travail en milieu hyperbare	Manutention manuelles	Postures pénibles	Vibrations mécaniques	Agents chimiques dangereux	Températures extrêmes	Brut
Effectif	100										
Nbre d'affectés		0	26	0	0	0	0	0	0	0	0
% Affectation		0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nbre salariés exposés à > 1 pénibilité	0										

(5) Formations sur l'année civile 2017

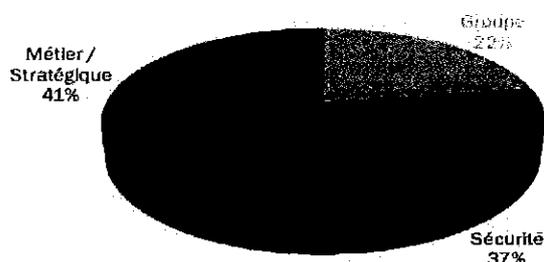
Le programme de formation (obligatoires, métiers, sécurité) a été mené de la façon suivante :

SITUATION DE LA FORMATION DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
MALTERIES FRANCO BELGES

13/6/16

	STAGIAIRES			HEURES			COUT TOTAL (euros)			
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	
CADRES	3	5	8	23	46	69	1 411	3 061	4 472	
MAITRISES	5	31	36	44	395	439	3 145	29 548	32 692	
EMPLOYES	10	1	11	107	10	117	4 931	439	5 371	
OUVRIERS	0	131	131	0	936	936	0	49 589	49 589	
TOTAL	18	168	186	174	1 387	1 561	9 488	82 636	92 124	2,67% MSB
PLAN 2017			221			1 592			88 683	2,60% MSB
Réalisé/Plan			84,2%			98,1%			103,9%	
RAPPEL 31/12/16			230			2 017			106 595	3,14% MSB
Variation n/n-1			-19,1%			-22,6%			-13,6%	

Ces formations représentent **2,67%** de la masse salariale en 2017, bien au-delà des 1% légaux. Il n'y a pas eu de formations sur l'environnement, la société privilégie les formations sur la sécurité.



Répartition par thèmes au sein de la Division Malteries

(6) Communication

A l'embauche, un entretien d'accueil-intégration est tenu afin de présenter :

- le Groupe Soufflet,
- la branche Malteries,
- le site d'affectation

Cet accueil est appuyé des supports suivants :

- ✓ le livret « Bienvenue » dans lequel nous découvrons l'organisation du Groupe, son histoire et ses valeurs, gouvernance, chartes de comportement et sécurité, médecine du travail, social, congés, formation professionnelle, mode opératoire frais de déplacement, comité inter-entreprises, entre autres informations sociales,
- ✓ les chiffres-clés du Groupe,
- ✓ un planning d'intégration,
- ✓ le dernier journal interne de la division,
- ✓ le dernier journal interne du Groupe,
- ✓ questions/réponses sur le contrat de travail et la définition de fonction

La culture du Groupe est maintenue via différents supports de communication :

- ✓ Affichages,
- ✓ Intranet MySoufflet,
- ✓ Chartes sous format de marque-page, plus accessible au personnel, notamment sur les sujets suivants :
 - Charte Groupe (culture entreprise)
 - Vivre ensemble (savoir-être et savoir-faire)
 - 10 Non-Négociables (sécurité/santé)
 - My Soufflet (intranet Groupe)
- Formations,
- Réunions de communication dans les divisions
- Séminaires

En 2016, le Groupe s'est engagé également dans la sensibilisation de ses collaborateurs à l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle, en signant la charte des « 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie » en vue de promouvoir des comportements constructifs dans le cadre de l'organisation du travail et des relations entre managers et salariés.

Cette charte est rappelée lors de dépassements constatés et lors des bilans annuels des accords d'entreprise sur la pénibilité et le bien-être au travail.

ENVIRONNEMENT

(1) Politique générale

La politique générale QSE de la Division Malterie qui comprend la préservation des ressources, a amené à la certification ISO 14001 (management environnemental) pour l'ensemble des sites industriels dont fait partie MFB, ceci démontrant le souci porté à l'environnement. Cette certification oblige en particulier à maintenir des dispositifs d'urgence en cas d'incidents susceptibles de présenter un risque pour l'environnement. L'audit de certification 2018 a eu lieu sans aucune remise en cause des résultats. Le certificat est en cours de réédition.



Les consommations d'eau, depuis plusieurs années, ont atteint leur point bas. Toute l'eau rejetée est traitée dans des stations d'épuration.

(4) Matières premières

Le suivi permanent des rendements industriels par la direction technique garantit la meilleure utilisation possible des organes.

(5) Biodiversité

Les sites existant depuis de nombreuses années, il n'y a pas eu d'impact particulier sur la biodiversité.

(6) Rejets de gaz à effet de serre

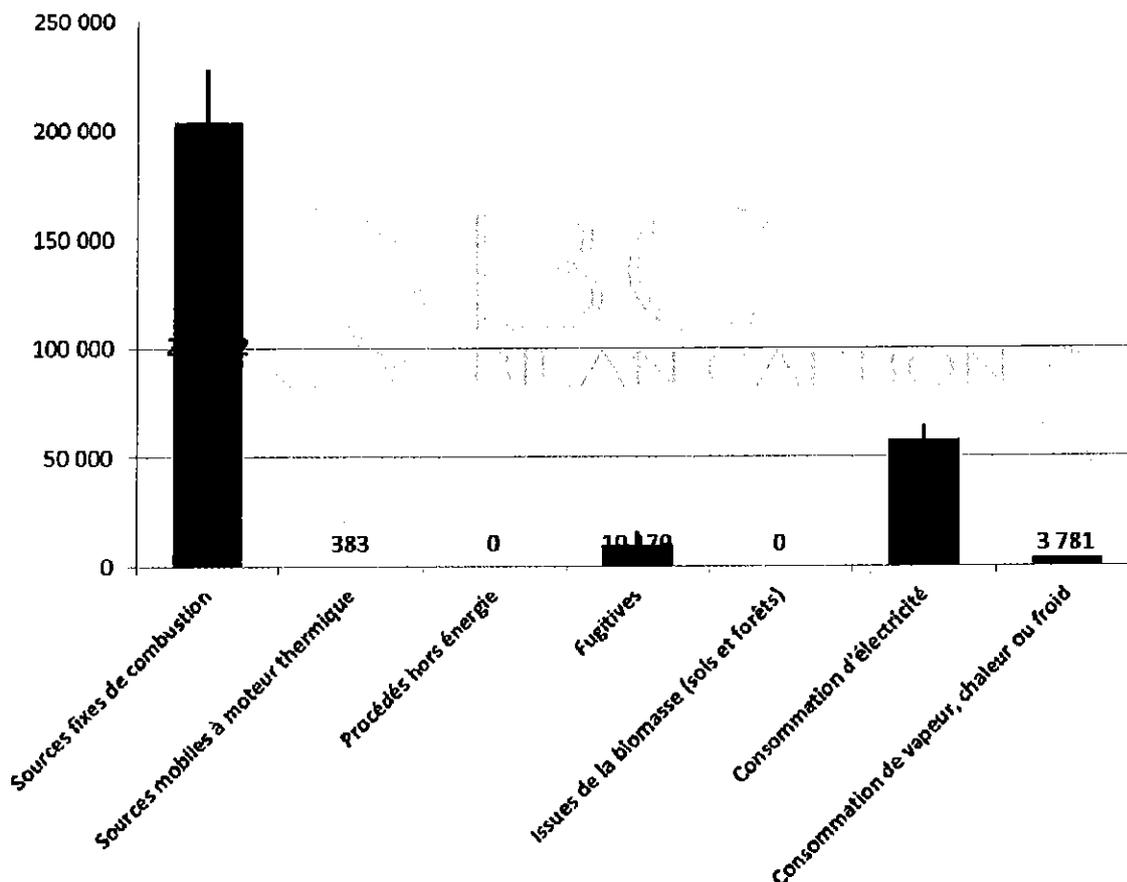
Les bilans carbone de toutes les usines ont été réalisés en 2014. Un bilan global gaz à effet de serre pour l'ensemble de la division (BEGES) a été réalisé à partir des données arrêtées au 30 juin 2017. Un plan d'action est en cours d'élaboration.

Les principales émissions sont issues des sources fixes de combustion et de la consommation d'électricité

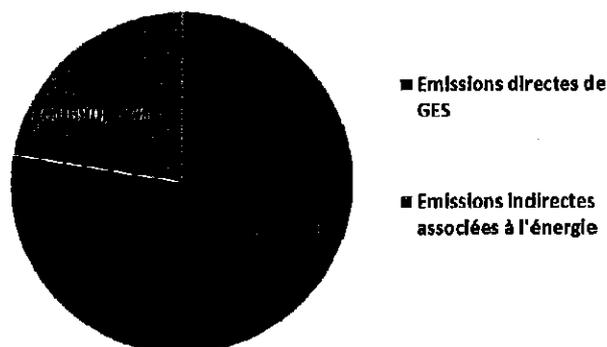
Tableau de synthèse des émissions de gaz à effet de serre de MALTERIE SOUFFLET pour l'année 2016/2017

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	201 047	499	2 276	0	203 822	0	24 075
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	379	0	3	0	383	24	52
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	10 179	10 179	0	5 845
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	201 427	499	2 279	10 179	214 384	24	24 774
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	57 909	0	0	0	57 909	0	6 915
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	3 781	0	0	0	3 781	0	0
		Sous total	61 690	0	0	0	61 690	0	6 915

Bilan GES : Emissions de GES et incertitudes par poste réglementaire, en tCO2e



Bilan GES : Emissions de GES par scope, en tCO2e et en %



Commentaires :

Les émissions totales de GES de MALTERIE SOUFFLET représentent 276 074 tCO2eq pour 2016/2017 pour l'ensemble des 28 sites de la division, soit un ratio de 0,1277 tCO2eq/t de malt (sur la base d'une production de 20161 831 tonnes).

La part majoritaire des émissions directes des GES, provient du poste touraillage (séchage du malt), principal usage énergétique significatif (UES) dans le fonctionnement d'une malterie.

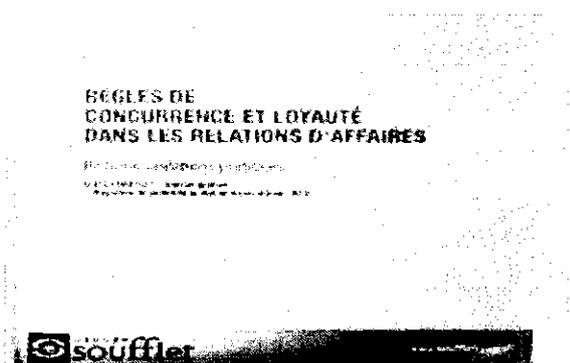
Les autres postes d'émissions indirectes (catégorie 3) liées aux matériaux entrants et fret aval n'ont pas encore été pris en compte dans notre analyse. Cependant une réflexion est menée sur ce sujet, sans toutefois

avoir fixé de délai de réalisation à ce jour. Les postes d'émissions les plus significatifs à regarder en priorité seraient le transport des marchandises en amont et aval.

SOCIÉTAL

Faisant partie d'un Groupe, MFB met en œuvre les dispositifs décidés au niveau de ce Groupe.

En particulier, pour ce qui concerne la loyauté des pratiques, le Groupe Soufflet a mis en place des règles internes de « concurrence et loyauté dans les relations d'affaires », applicables à tous les cadres, auxquelles MFB est aussi assujéti.



Pour la sécurité des consommateurs, des plans d'analyse de contaminants (pesticides et métaux lourds) sont régulièrement réalisés, de façon à garantir l'absence d'éléments non souhaités dans les malts livrés aux brasseurs. Par ailleurs les sites de la société MFB sont certifiés ISO 9001 version 2015 avec la prise en compte des parties prenantes liées à la division.

MFB a aussi contribué aux finances locales du lieu d'implantation de ses sites à hauteur de 1018 k€ de taxes foncières, et de 524 k€ de CET au 30 juin 2018.

Par sa présence pérenne, MFB contribue à l'emploi local. Ses achats d'orges françaises à travers le Groupe Soufflet contribue au maintien d'une agriculture forte et respectueuse de l'environnement.

A travers Malteries Soufflet, MFB participe à des associations professionnelles, en particulier Malteurs de France et Euromalt. MFB n'a pas d'actions de mécénat.

Enfin, depuis la création du poste de Direction de la Responsabilité Sociétale des Entreprises au sein du Groupe Soufflet en 2013, le rapport de développement durable est transformé en rapport RSE pour le Groupe, et comporte différentes informations sociétales et autres.

2050 - Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2018	30/06/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	125 008	125 008		
Autres immobilisations incorporelles	636 266	549 112	87 154	122 751
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 155 662		1 155 662	1 154 265
Constructions	36 722 410	24 008 240	12 714 170	13 204 561
Installations techniques, matériel, outillage	51 178 955	33 181 824	17 997 131	18 424 620
Autres immobilisations corporelles	240 410	220 520	19 890	26 378
Immobilisations en cours	8 649 545		8 649 545	1 511 606
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	40 060 298		40 060 298	40 060 298
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	13 018		13 018	13 018
Prêts	29 971		29 971	14 750
Autres immobilisations financières	91 000	91 000		
ACTIF IMMOBILISE	138 902 545	58 175 704	80 726 840	74 532 249
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	6 480 848	383 601	6 097 247	5 082 163
En-cours de production de biens	1 319 761	1 209	1 318 552	1 451 903
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	8 140 825	5 817	8 135 008	6 003 028
Marchandises				53 423
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 708 345	887	2 707 458	1 301 928
Autres créances	2 205 140		2 205 140	8 166 668
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	5 894		5 894	84 501
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	20 021		20 021	20 853
ACTIF CIRCULANT	20 880 835	391 514	20 489 321	22 164 466
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				2 231
TOTAL GENERAL	159 783 380	58 567 218	101 216 161	96 698 946

2051 - Bilan Passif

Rubriques	30/06/2018	30/06/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 15 123 000)	15 123 000	15 123 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 396 872	14 396 872
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	469 307	469 307
Réserve légale	1 512 300	1 512 300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	26 168 465	24 763 726
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 383 852	3 904 498
Subventions d'investissement	38 103	41 915
Provisions réglementées	18 977 484	20 687 802
CAPITAUX PROPRES	81 069 383	80 899 420
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	5 786	16 594
Provisions pour charges	934 719	964 039
PROVISIONS	940 505	980 633
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	199	600
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	371 168	23 378
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 085	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 674 314	11 809 989
Dettes fiscales et sociales	2 150 910	2 078 976
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 760 326	643 574
Autres dettes	212 095	235 533
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	5 068	4 968
DETTES	19 204 164	14 797 019
Ecarts de conversion passif	2 109	21 874
TOTAL GENERAL	101 216 161	96 698 946

2052 - Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	30/06/2018	30/06/2017
Ventes de marchandises	1 937 271	22 955	1 960 227	3 786 381
Production vendue de biens	51 209 604	33 239 793	84 449 397	88 534 348
Production vendue de services	3 568 916	2 328	3 571 244	3 138 565
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	56 715 792	33 265 076	89 980 868	95 459 294
Production stockée			1 995 550	-780 592
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			14 550	45 219
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			175 200	156 746
Autres produits			156 425	
PRODUITS D'EXPLOITATION			92 322 594	94 880 668
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 938 854	3 550 842
Variation de stock (marchandises)			53 423	11 009
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			60 117 750	57 728 132
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 028 334	764 258
Autres achats et charges externes			17 179 588	16 839 293
Impôts, taxes et versements assimilés			1 726 550	1 752 706
Salaires et traitements			3 505 844	3 485 245
Charges sociales			1 490 969	1 525 641
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 878 379	2 885 210
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			30 939	54 918
Dotations aux provisions			63 713	83 787
Autres charges			64 852	24 087
CHARGES D'EXPLOITATION			88 022 527	88 705 127
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 300 066	6 175 541
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			47 542	47 542
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			17 427	4 591
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				709
Différences positives de change			4 097	7 860
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			69 066	60 702
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				49
Intérêts et charges assimilées			77 092	58 135
Différences négatives de change			10 957	2 331
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			88 049	60 515
RESULTAT FINANCIER			-18 983	187
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 281 083	6 175 728

2053 - Compte de résultat (suite)

Rubriques	30/06/2018	30/06/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 638	13 194
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 168	4 163
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 257 796	2 276 534
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 295 602	2 293 891
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 263	83 417
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	183	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 573 467	2 453 673
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 578 912	2 537 091
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 716 689	-243 200
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	80 692	68 810
Impôts sur les bénéfices	1 533 228	1 959 220
TOTAL DES PRODUITS	95 687 261	97 235 261
TOTAL DES CHARGES	91 303 410	93 330 763
BENEFICE OU PERTE	4 383 852	3 904 498

MALTERIES FRANCO BELGES

QUAI GENERAL SARRAIL
10400 NOGENT SUR SEINE

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2018

Exprimés en Milliers d'Euros



MALTERIES FRANCO BELGES

Table des matières

Note préliminaire	4
1. Faits marquants sur l'exercice	4
2. Changement de méthode comptable.....	4
3. Principes, règles et méthodes comptables	5
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	5
3.2 Dépréciation des actifs	6
3.3 Immobilisations financières	6
3.4 Stocks et en-cours	7
3.5 Créances	7
3.6 Opérations sur les marchés à terme.....	7
3.7 Disponibilités et valeurs mobilières.....	7
3.8 Subventions d'investissement.....	8
3.9 Provisions réglementées.....	8
3.10 Provisions pour engagements de retraites et avantages similaires.....	8
3.11 Autres provisions pour risques et charges.....	8
3.12 Risque de taux de change.....	9
3.13 Emprunts et dettes.....	9
3.14 Accord de péréquation	10
3.15 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	10
4 Notes sur le bilan	11
4.1 Immobilisations incorporelles.....	11
4.1.1 Variation des valeurs brutes	11
4.1.2 Variation des amortissements.....	11
4.2 Immobilisations corporelles.....	12
4.2.1 Variation des valeurs brutes	12
4.2.2 Variation des amortissements.....	13
4.3 Immobilisations financières	14
4.3.1 Tableau des variations des valeurs brutes et des provisions	14
4.4 Tableau des filiales et participations.....	15
4.4.1 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations.....	15
4.5 Créances et dettes rattachées à des effets de commerce	16
4.6 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	16



GROUPE
Soufflet

NOUS VALORISONS LES POTENTIELS DE LA NATURE

MALTERIES FRANCO BELGES

4.7	Produits à recevoir	17
4.8	Capitaux Propres	18
4.9	Provisions réglementées.....	19
4.10	Provisions pour risques et charges	19
4.11	Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires	20
4.12	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice.....	20
4.13	Charges à payer	21
4.14	Ecart de conversion	22
5	Notes sur le compte de résultat.....	23
5.1	Ventilation du chiffre d'affaires.....	23
5.2	Impacts du Crédit Impôt Compétitivité Emploi.....	23
5.3	Effectifs	23
5.4	Résultat exceptionnel	24
5.5	Impôt sur les bénéfices.....	25
5.5.1	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	25
5.5.2	Situation fiscale latente	26
5.5.3	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	27
6	Autres informations	28
6.1	Identité de la société consolidant les comptes	28
6.2	Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction.....	28
6.3	Autres engagements donnés.....	29
6.4	Engagements reçus.....	29
6.5	Parties liées	29
7	Evènements postérieurs à la clôture	30



MALTERIES FRANCO BELGES

Note préliminaire

Annexe relative aux comptes sociaux de la société : **MALTERIES FRANCO BELGES** arrêtés au **30/06/2018**, qui fait apparaître un résultat de **4 384 K€** et un total bilan de **101 216 K€**.

Les comptes de la société : **MALTERIES FRANCO BELGES** sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 et à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice clos au **30/06/2018** sont identiques à ceux de l'exercice clos au **30/06/2017** à l'exception de l'application du règlement ANC2015.05.

Les états financiers de la société sont présentés en K€uros.

1. Faits marquants sur l'exercice

Aucun élément majeur n'est venu impacter les comptes de la société au cours de l'exercice 2017 / 2018.

2. Changement de méthode comptable

L'exercice clos au 30/06/2018 est le 1^{er} exercice d'application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Les principes comptables appliqués sont décrits aux § 3.5, 3.6, 3.11 , 3.12.&3.13. L'impact dans les comptes n'est pas significatif.



GRUPE
soufflet

NOUS VALORISONS les potentiels de la nature

MALTERIES FRANCO BELGES

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Sont comptabilisées en immobilisation, les dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins administratives,
- la durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- la dépense réalisée générera des avantages économiques futurs pour l'entité.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production conformément au règlement ANC n°2014-03 Art 213-1 du 5 juin 2014.

Les frais de recherche et développement ne font pas l'objet d'une activation. Les coûts sont directement comptabilisés en charges sur l'exercice.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts d'emprunt finançant l'acquisition ou la production d'un actif sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées de vie estimées des biens :

	Durée d'amortissement
Logiciels	3 à 10 ans
Constructions	10 à 50 ans
Agencements et Installations	10 à 35 ans
Installations techniques, mat. Outillage	4 à 50 ans
Matériel de transport	3 à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Les fonds de commerce ont une durée d'utilisation non limitée. Ils ne font pas l'objet d'amortissement.



MALTERIES FRANCO BELGES

3.2 Dépréciation des actifs

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable des actifs immobilisés à leur valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage correspond à la valorisation par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés et estimés à la clôture (méthode *Discounted Cash-Flow*). Ces flux sont estimés sur la base des comptes de résultats prévisionnels sur 6 ans et d'un compte de résultat normatif projeté à l'infini.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Une immobilisation destinée à être vendue, ou dont le potentiel est significativement dégradé, fait l'objet d'un test de dépréciation à son seul niveau.

3.3 Immobilisations financières

Les titres de participation et les titres immobilisés sont évalués au prix d'achat, hors frais d'acquisition, la société ayant opté pour leur comptabilisation en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'achat, une dépréciation est comptabilisée. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué, de la rentabilité et des perspectives d'avenir.



MALTERIES FRANCO BELGES

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, de marchandises et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les en-cours de production sont valorisés à leur coût de production.

Les dépréciations nécessaires sont constituées pour couvrir les risques d'obsolescence ou de pertes à terminaison en fonction du prix de vente ou de l'évolution des cours.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif.

Les écarts de change constatés lors du règlement des créances sont comptabilisés en compte de résultat, en résultat d'exploitation s'ils se rapportent à une créance de nature commerciale, et en résultat financier s'ils se rapportent à une créance de nature financière.

Certaines créances sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Ces dépréciations sont calculées au cas par cas.

3.6 Opérations sur les marchés à terme

Les contrats d'achats à terme ferme et optionnels sur marché organisé ou de gré à gré permettent de couvrir les prix d'achats et de ventes futurs de matières premières. Ces opérations sont qualifiées de couverture sur le plan comptable.

Les dérivés de couverture constituent des engagements hors bilan pour la partie non dénouée. Les gains et pertes réalisés sur ces contrats et options sont rapportés au compte de résultat de l'élément couvert de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

Pour des raisons stratégiques, leurs volumes et leurs montants sont confidentiels.

3.7 Disponibilités et valeurs mobilières

Les disponibilités en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale. Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur historique et dépréciées le cas échéant.



MALTERIES FRANCO BELGES

3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont amorties en produits exceptionnels, au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

3.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres de la société.

Elles sont constituées en fonction des textes du CGI les régissant.

3.10 Provisions pour engagements de retraites et avantages similaires

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires, de l'ancienneté à cette date, des facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

Les charges enregistrées au titre des régimes à prestations définies correspondent à la somme du coût des services acquis sur l'année, de la désactualisation des engagements et de l'amortissement des écarts actuariels, nette du rendement des actifs du régime.

La société a opté pour la méthode dite du "Corridor" selon laquelle seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements ou des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

3.11 Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les obligations à l'égard de tiers sans contreparties équivalentes attendues de ce tiers, et que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisées quant à leur objet, mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains. Elles ont été évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la ressource nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans ce cadre, les contrats déficitaires non entièrement exécutés à la date d'arrêté font l'objet d'une provision, calculée contrat par contrat. Il n'y a pas de compensation entre les contrats bénéficiaires et les contrats déficitaires. Les stocks dédiés à ces contrats pour lesquels une perte de valeur est survenue sont dépréciés. En cas d'insuffisance de ces stocks, une provision pour risques et charges est comptabilisée.



MALTERIES FRANCO BELGES

3.12 Risque de taux de change

Malteries Franco-Belges confie à Soufflet Finances la contractualisation des dérivés à terme fermes et optionnels, en couverture de ses opérations en devises.

Les variations de valeur desdits dérivés qualifié de couverture, ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf si leur reconnaissance permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert.

Les gains et pertes (latents et réalisés) sont reconnus en résultat dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'élément couvert, et de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

Les variations de valeur des dérivés en position ouverte isolée sont comptabilisées au bilan, en contrepartie de comptes transitoires. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat financier. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques en résultat financier.

Au 30 Juin 2018, les caractéristiques des portefeuilles des dérivés en cours sont détaillées dans le tableau ci-après :

Type	Devises	Nominal (K€)	Impact Valeur (K€)	Cours d'affaires
Forward	EUR/USD	985	-30	Chiffre-d'affaires
TOTAL				

3.13 Emprunts et dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours du change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif.

Les écarts de change constatés lors du règlement des dettes sont comptabilisés en compte de résultat, en résultat d'exploitation s'ils se rapportent à une dette de nature commerciale, et en résultat financier s'ils se rapportent à une dette de nature financière.



GROUPE
soufflet

NOUS VALORISONS LES POTENTIELS DE LA TERRE

MALTERIES FRANCO BELGES

3.14 Accord de péréquation

Un accord de péréquation entre les sociétés Malteries Franco-Belges, Malteries Soufflet et Société des Malteries d'Alsace permet de faire jouer pleinement les synergies et d'optimiser la logistique. Afin de répartir équitablement le résultat entre ces trois sociétés, la marge brute économique est répartie entre elles au prorata des quantités vendues.

La marge brute économique correspond à la marge brute de chaque société (ventes moins achats et frais sur ventes) diminuée des frais financiers liés à l'exploitation (sur stock, crédits clients et fournisseurs) et des autres éléments d'exploitation relatifs à la commercialisation des produits.

Le produit ou la charge en résultant est enregistré en chiffres d'affaires pour Malteries Franco-Belges.

3.15 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 et au communiqué CNCC du 23 mai 2013, le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) est comptabilisé en diminution de la rubrique Charges de personnel.



GRUPE
soufflet

NOUS VALORISONS les potentiels de nos clients

MALTERIES FRANCO BELGES

4 Notes sur le bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

4.1.1 Variation des valeurs brutes

	30/06/2017	Variations	Augmentation de ou diminution de compréhension	Consolidation des y compris	Autres (dépenses, recettes, ...)	30/06/2018
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisation incorporelles	761					761
Total Incorporels	761	0	0	0	0	761

4.1.2 Variation des amortissements

	30/06/2017	Provisions	Prélèvements ou reprises	Autres (dépenses, recettes, ...)	30/06/2018
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	639	36			674
Total Amortissements Incorporels	639	36	0	0	674



GROUPE
soufflet

NOUS valorisons les potentiels de l'artisanat

MALTERIES FRANCO BELGES

4.2 Immobilisations corporelles*4.2.1 Variation des valeurs brutes*

	Au 30/06/2017	Acquisition	Valeur nette comptable au 30/06/2017	Cessions et autres transferts	Autres (dépenses) (recettes)	Au 30/06/2018
Terrains	1 154	2		0		1 156
Constructions sur sol propre	25 395		24			25 419
Constructions sur sol d'autrui						
Constructions installations, agencements.....	10 890		413			11 303
Installations générales et agencements						
Installations techniques, matériels et outillages	51 047		1 507	1 374		51 179
Matériel de transport	113					113
Matériel de bureau et informatique, mobilier	152			25		127
Emballages récupérables et divers						
Total Corporels	88 751	2	1 944	1 399	0	89 297
Immobilisations corporelles en cours	1 512	9 082	-1944			8 650
Total En-cours Corporels	1 512	9 082	-1944	0	0	8 650
Acomptes						
TOTAL	90 263	9 084	0	1 399	0	97 947

Augmentation du poste immobilisations en cours pour 6,3 M€ concernant la construction d'une nouvelle touraille sur le site de Pithiviers afin d'augmenter la capacité de production de l'usine.



GROUPE
soufflet

NOUS VALORISONS les potentiels de l'entreprise

MALTERIES FRANCO BELGES

4.2.2 Variation des amortissements

	30/06/2017	Evolution	Prévisions 2018	Autres (autres opérations)	30/06/2018
Terrains					
Constructions	23 081	928			24 008
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages	32 622	1 934	1 374		33 182
Matériel de transport	93	5			98
Matériel de bureau informatique, mobilier	146	1	25		123
Emballages récupérables et divers					
Total Amortissements Corporels	55 942	2 868	1 399	0	57 411



GRUPE
soufflet

NOUS VALORISONS les potentiels de

MALTERIES FRANCO BELGES

4.3 Immobilisations financières

4.3.1 Tableau des variations des valeurs brutes et des provisions

	Valeur brute au 01/07/2017	Acquisitions de titres immobilisés	Cessions de titres immobilisés	Valeur brute au 30/06/2018	Provisions	Valeur nette au 30/06/2018
Autres participations	40 060			40 060		40 060
Autres titres immobilisés	13			13		13
Prêts et autres immobilisations financières	106	15		121	91	30
TOTAL	40 179	15	0	40 194	91	40 109

La variation des dépréciations financières se décompose comme suit :

	01/07/2017	Dotations	Reversés	au 30/06/2018
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières	91			91
TOTAL	91	0	0	91



MALTERIES FRANCO BELGES

4.4 Tableau des filiales et participations

4.4.1 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

Filiales et participations	Participations financières				
	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Impair net des titres détenus	Valeur nette en relation d'attente (si applicable)	Dérivés en cours des opérations
Filiales					
Participations					
• CIE Internationale de Malteries	39 516	39 516			
• SECOBRA	544	544			48



GROUPE
soufflet

NOUS VALORISONS les potentiels de la nature

MALTERIES FRANCO BELGES

4.5 Créances et dettes rattachées à des effets de commerce

Montants en KEuro	30/06/2017	30/06/2018
Créances clients et comptes rattachés	254	151
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0

4.6 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Montants en KEuro	Echéances	
	à moins de 12 mois	au-delà de 12 mois
Créances de l'actif immobilisé :		
Créances rattachées à des participations		
Prêts	30	30
Autres	91	91
Créances de l'actif circulant :		
Créances clients et comptes rattachés	2 708	2 708
Personnel et organismes sociaux	13	13
Etat	2 099	2 099
Autres créances	94	94
Charges constatées d'avance	20	20
Total	5 054	4 934



GROUPE
Soufflet

NOUS VALORISONS les potentiels de l'agriculture

MALTERIES FRANCO BELGES

4.7 Produits à recevoir

Données à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2018	30/06/2017
Encaissement subvention AESN	14	0
PAR contribution 3%	168	0
CICE	96	91
PAR Agefos	7	6
FAE Ventes de marchandises +refacturation	0	15
AAR frais généraux	0	132
Dégrèvement CFE	0	107
Total	283	351



GRUPE
soufflet

NOUS valorisons les potentiels de nos clients

MALTERIES FRANCO BELGES

4.8 Capitaux Propres

Le Capital Social de MALTERIES FRANCO BELGES est composé de 495 984 actions ordinaires d'une valeur nominale de 30.49 €.

Variation des Capitaux Propres :

	Capital Social	Réserves	Provisions	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Autres réserves	Total Capitaux Propres
01/07/2017	111 245	11 397	2 710		4 384		130 736
Augmentation de capital							
Diminution de capital							
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 404		-1 404		0
Distribution de dividendes					-2 500		-2 500
Résultat de l'exercice					4 384		4 384
Subventions d'investissement						-4	-4
Provisions réglementées						-1 710	-1 710
30/06/2018	111 245	11 397	2 710		4 384	13 074	142 800



GROUPE
soufflet

NOUS VALORISONS les potentiels de l'entreprise

MALTERIES FRANCO BELGES

4.9 Provisions réglementées

	30/06/2017	01/07/2017	30/06/2017	30/06/2017	30/06/2018
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse de prix	2 226	11	2 142		95
Amortissements dérogatoires	18 462	1 534	1 112		18 883
Autres provisions réglementées					
Total	20 688	1 545	3 254		19 978

4.10 Provisions pour risques et charges

	30/06/2017	01/07/2017	30/06/2017	30/06/2017	30/06/2018
Provisions pour risques :					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change	0		0		
Autres provisions pour risques	19	9	19		9
Provisions pour charges :					
Pour pensions et obligations similaires	961	59	89		932
Pour impôts					
Pour gros entretiens					
Autres provisions pour charges					
Total	980	68	108		941



GROUPE
soufflet

NOUS VALORISONS LES POTENTIELS DES TERRES

MALTERIES FRANCO BELGES

4.11 Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires**Indemnités de fin de carrière**

La provision pour indemnités de fin de carrière a été projetée au 30 juin 2018 en retenant les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite entre 60 et 64 ans selon la catégorie à laquelle appartient chaque salarié
- Prise en compte des départs programmés entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018
- Le taux d'actualisation retenu correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone Euro et d'une durée de plus de 10 ans au 30/06/2018, soit 1.55%
- Taux de rotation : une étude des sorties par âge et par cause de sortie a été calculée en 2016 sur les exercices 2013/14, 2014/15 et 2015/16
- Taux d'augmentation des salaires : le taux d'augmentation des salaires retenu est de 2% pour toutes les catégories de salariés
- Tables de mortalité : les tables INSEE 06/08 Masculine et Féminine ont été retenues
- Taux de charges sociales : correspond aux taux de charges en vigueur au 30/06/2018

Le montant des engagements pour indemnités de fin de carrière est de 975 K€ provisionné à hauteur de 932 K€ du fait de l'application de la méthode du corridor.

4.12 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Description des dettes	Montant brut	Échéances		
		À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 674	11 674		
Dettes sociales	1 222	1 222		
Dettes fiscales	929	929		
Dettes sur immobilisations	4 760	4 760		
Groupes et associés	446	446		
Autres dettes	168	168		
Produits constatés d'avance	5	5		
Total	19 204	19 204		



GROUPE
Soufflet

NOUS VALORISONS LES POTENTIELS DE LA BIÈRE

MALTERIES FRANCO BELGES

4.13 Charges à payer

Débit des charges à payer et des droits à payer sur exercice précédent	au 30/06/2017	au 30/06/2018
Cap achats non stockés	243	100
Cap matières	1 387	2 780
Cap Prestations	21	114
Cap Matériels et fournitures	605	613
Cap divers	6	5
Cap assurances	6	36
CAP personnel	0	12
Cap Honoraires et courtages	120	86
Cap transport	82	146
Cap cotisations syndicales	98	177
Provision congés à payer	480	498
Provision prime sur objectifs	27	24
Provision participation	81	69
Provision prime fin d'année	174	182
Provision congés RTT	91	91
Provision formation professionnelle	20	20
Provision taxe apprentissage	11	11
Provision organic	65	68
Provision CET	245	277
Cap fournisseur immobilisation	3 079	137
AAE ventes de marchandises	132	152
Provision Taxe Foncière	521	524
Total	7 494	6 122



GROUPE
soufflet

NOUS valorisons les potentiels de la mer.

MALTERIES FRANCO BELGES

4.14 Ecart de conversion

Régime comptable	Ecart de conversion net				Ecart de conversion brut
	Ecart de conversion positif	Ecart de conversion négatif	Provisions financières	Autres	
Acomptes sur immobilisations				0	
Prêts				0	
Autres créances immobilisées				0	
Créances d'exploitation				0	2
Créances diverses				0	
Dettes financières				0	
Dettes d'exploitation				0	
Dettes sur immobilisations				0	
Total	0	0	0	0	2



MALTERIES FRANCO BELGES

5 Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Description d'activités	Chiffre d'affaires		30/06/2018	30/06/2017	%
	Montant	Montant			
Malteries	56 716	33 265	89 981	95 459	-5.73%
Totaux	56 716	33 265	89 981	95 459	-5.73 %

5.2 Impacts du Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été comptabilisé dans le poste charges sociales pour un montant de 198 k€.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été utilisé en totalité par la société pour financer des investissements, ou reconstituer son fonds de roulement

5.3 Effectifs

Description d'effectifs	30/06/2018	30/06/2017
Cadres	5	5
Agents de Maîtrise	17	19
Employés	4	4
Ouvriers	79	71
Personnel extérieur mis à disposition		
Total	105	99

A partir de l'exercice clos au 30/06/2017, les effectifs sont déterminés conformément à l'article D 123-200 du Code de commerce.



GROUPE
soufflet

NOUS VALORISONS les potentiels des Malteries

MALTERIES FRANCO BELGES

5.4 Résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles	01/07/2017	30/06/2018
Reprise provision subvention	24	4
Reprise amortissements dérogatoires	1 113	1 435
Reprise provision PHP	2 143	742
Reprise provision pour investissement	0	25
Reprise provision pour restructuration	0	75
Divers	8	13
Cession Immobilisations	8	0
Total	3 296	2 294

Charges exceptionnelles	01/07/2017	30/06/2018
Taxe foncière + assurances Prouvy-Haulchin (restructuration)	0	67
Démolition U1+U2 Prouvy-Haulchin	0	13
Taxe Foncière Ebermunster	5	3
Amortissement exceptionnelles suite mise au rebut	26	494
Amortissements dérogatoires	1 533	1 946
Provision PHP	11	11
Provision pour restructuration	3	3
Divers	1	0
Total	1 579	2 537



GRUPE
soufflet

NOUS VALORISONS les potentiels de la nature

MALTERIES FRANCO BELGES

5.5 Impôt sur les bénéfices*5.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices*

Répartition	Résultat avant impôt	Impôts	Résultat net après impôts
Résultat courant	4 281	973	3 308
Résultat exceptionnel	1 717	583	1 134
Participation des salariés	-81	-23	-58
Total	6 917	1 533	5 384



MALTERIES FRANCO BELGES

5.5.2 Situation fiscale latente

	Année 2018/2018	Année 2017/2017
Charges non déductibles temporairement :		
• Contribution sociale de solidarité	-65	-68
• Participation des salariés	-97	-83
• Provisions pour retraites	-932	-961
• Congés à payer	-474	-498
• Intérêts de retard	-17	-18
• Dépréciation stocks	-10	-21
• Contrats Déficitaires	-6	-17
Subventions d'investissement	38	42
Provisions réglementées		
• PHP	95	2 226
• Amortissement Dérogatoires	18 883	18 462
Produits non taxables temporairement		
• Plus-values de fusion		
Produits imposés fiscalement et non comptabilisés		
• Diff Eval IF couverture Exploit passif	0	0
• Ecart de conversion passif	-2	-21
Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées		
• Diff Eval IF couverture Exploit Actif	2	0
• Ecart de conversion Actif	0	2
Total Décalages certains ou éventuels	17 415	19 045
Déficits reportables	0	0
Base fiscale latente	17 415	19 045
Taux d'imposition de droit commun + contributions	34.43	34.43
Accroissement (+) ou Allègement (-) futur d'impôt	5 996	6 557



MALTERIES FRANCO BELGES*5.5.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires*

Présentation	2017	2018	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			4 384
Impôt sur les bénéfices			1 533
RESULTAT AVANT IMPOT			5 917
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Provision PHP	11	2 142	
Amortissements dérogatoires	1 533	1 112	
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 544	3 254	-1 711
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES	0	0	0
RESULTAT APRÈS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRES (en KEuro)			4 384



GRUPE
soufflet

NOUS valorisons les potentiels des territoires

MALTERIES FRANCO BELGES

6 Autres informations**6.1 Identité de la société consolidant les comptes**

Les comptes de la société sont inclus dans les comptes consolidés de la société ci-après :

Entités consolidées	Siège social	Capital	Méthode
J. Soufflet	Nogent-sur-Seine	642 880 785	Intégration globale
Malteries Franco-Belges	Nogent-sur-Seine	552 121 816	Intégration globale

6.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé.



GRUPE
soufflet

NOUS valorisons les potentiels de la boulangerie

MALTERIES FRANCO BELGES

6.3 Autres engagements donnés

	An 30/06/2018	An 30/06/2017
Garanties de passif donnés	45	45
Engagements de médailles du travail	9	
Subventions à reverser éventuellement		
Indemnités de résiliation cogénération	4 290	4 905
Autres		

La société a conclu trois contrats de cogénération courants jusqu'en 2024 par lesquels elle s'engage à des prélèvements de chaleur de 31.355 MWh par an. Par ailleurs, en cas de résiliation anticipée, la société aurait à verser des indemnités d'un montant total de 4.290 K€. Les engagements pris par la société sont garantis par une caution de Malteries Soufflet.

6.4 Engagements reçus

	An 30/06/2018	An 30/06/2017
Créances garanties par des suretés réelles		
Avals, cautions et garanties reçus	4 335	4 950
Garanties de passif reçues		
Abandons de créances avec clause de retour à meilleur fortune		
Autres		

6.5 Parties liées

Aucune transaction significative conclue aux conditions anormales de marché n'a été identifiée.



GROUPE
soufflet

NOUS VALORISONS les potentiels de la nature

MALTERIES FRANCO BELGES

7 Evènements postérieurs à la clôture

Néant



GROUPE
soufflet

NOUS valorisons les potentiels de chaque territoire

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 30/06/2018

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉE AU 30/06/2018

(en K€uros)	Notes	30/06/2018	30/06/2017
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4	123	123
Immobilisations corporelles	5	34 224	34 224
Participation dans les entreprises associées	6	143 352	143 352
Actifs financiers non courants	7	572	572
Actifs non courants		178 271	178 271
Stocks et en-cours		12 590	12 590
Clients et autres débiteurs		2 953	2 953
Créances d'impôt		256	256
Autres actifs courants		21	21
Comptes courants - Actifs	8	6 252	6 252
Instruments de trésorerie - Actif	8	29	29
Trésorerie	8	85	85
Actifs courants		22 186	22 186
TOTAL DE L'ACTIF		200 053	200 457
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital		15 123	15 123
Réserves liées au capital		16 378	16 378
Réserves et résultat consolidés ⁽¹⁾		162 619	162 619
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		(15 364)	(15 364)
Capitaux propres (Part du groupe)		178 756	178 756
Capitaux propres		178 756	178 756
Emprunts et dettes financières	8	0	0
Provisions pour retraites et engagements assimilés	9	1 013	1 013
Autres provisions non courantes	9	0	0
Impôts différés	10	5 372	5 372
Autres passifs non courants		38	38
Passifs non courants		6 423	6 423
Emprunts et concours bancaires (part à -1 an)	8	1	1
Instruments de trésorerie - Passif	8	23	23
Comptes courants - Passif	8	22	22
Provisions (part à -1 an)	9	19	19
Fournisseurs et autres créditeurs		15 204	15 204
Autres passifs courants		9	9
Passifs courants		15 278	15 278
TOTAL DU PASSIF		21 701	21 701
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		200 053	200 457
(1) dont résultat part du Groupe		24 289	24 289

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30/06/2018

(en K€uros)	Notes	30/06/2018	30/06/2017
COMPTE DE RESULTAT			
Produits des activités ordinaires	11	92 705	92 705
Autres produits de l'activité		0	0
Achats consommés		(69 572)	(69 572)
Charges externes		(7 345)	(7 345)
Charges de personnel		(5 079)	(5 079)
Impôts et taxes		(1 797)	(1 797)
Amortissements et dépréciation	14	(2 885)	(2 885)
Autres produits et charges opérationnels courants	12	(20)	(20)
Résultat opérationnel courant		6 007	6 007
Autres produits et charges opérationnels non courants	13	(430)	(430)
Résultat opérationnel		5 577	5 577
Coût de l'endettement financier		(58)	(58)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	16	19 732	19 732
Autres produits financiers		117	117
Autres charges financières		(36)	(36)
Résultat avant impôt		25 332	25 332
Produit (Charge) d'impôt	15	(1 043)	(1 043)
Résultat		24 289	24 289
Part du Groupe		24 289	24 289
Part des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Nombre de titres		495 984	495 984
Résultat Net par action en euro		49,0	49,0
Résultat Net dilué par action en euro		49,0	49,0

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 30/06/18

(en K€uros)	Notes	30/06/2018	30/06/2017
		(12 mois)	(12 mois)
Résultat net		24 289	24 289
Écarts de conversion ⁽¹⁾		1 442	1 442
Gains et pertes actuariels		6	6
Impôts différés		(2)	(2)
<i>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>		<i>1 446</i>	<i>1 446</i>
Résultat global de l'exercice		25 735	25 735
Dont part du groupe		25 735	25 735
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		0	0

(1) Ecarts de conversion provenant uniquement de la quote-part de variation de capitaux propres de la participation dans des entreprises associées qui n'ont pas été comptabilisés dans leur résultat.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2018

(en KEuros)	Notes	30/06/2018	30/06/2017
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		19 000	24 289
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(10 210)	(19 732)
Dotation aux amortissements et provisions		2 332	3 322
Plus et moins values de cession		(0)	
Dividendes nets reçus des entreprises associées		(43)	(48)
Elimination des profits et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(0)	(35)
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	17	(12)	10
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		(6 911)	7 806
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		(90)	1 042
Coût de l'endettement financier		(72)	58
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		(7 073)	8 906
Variation du BFR	18	(1 710)	2 978
Impôts versés		(1 419)	(2 351)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)		(1 772)	9 533
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 491)	(2 156)
Variation des actifs financiers		(15)	(15)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(0)	
Dividendes reçus		(43)	48
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)		(2 549)	(2 123)
Emission d'emprunts		(0)	
Remboursement d'emprunts		(25)	(25)
Intérêts financiers nets versés		(77)	(58)
Intérêts encaissés		(0)	
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(2 399)	(2 703)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)		(2 401)	(2 786)
Incidence de la var des taux de change (D)		(0)	
Incidence chgt de principes comptables (E)		(0)	
Variation de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)+(E)		(4 722)	4 624
Trésorerie d'ouverture	8	(1 511)	1 690
Trésorerie de clôture	8	(1 011)	6 314
Variation de trésorerie		(6 670)	4 624

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en K€uros)	Part du groupe					Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptab. directement en capitaux propres	Capitaux propres - part du groupe ne donnant pas le contrôle	
Situation au 30 juin 2016	15 123	16 378	141 033	(17 960)	164 584	154 584
<i>Résultat net</i>			24 289		24 289	24 289
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>				1 446	1 446	1 446
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			24 289	1 446	25 735	25 735
Dividendes			(2 703)		(2 703)	(2 703)
Variation de périmètre						
Autres mouvements				1 140	1 140	1 140
Situation au 30 juin 2017	15 123	16 378	162 619	(15 364)	178 756	178 756
<i>Résultat net</i>			19 903		19 903	19 903
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>				(1 067)	(1 067)	(1 067)
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			19 903	(1 067)	18 836	18 836
Dividendes			(2 500)		(2 500)	(2 500)
Variation de périmètre						
Autres mouvements			(101)		(101)	(101)
Situation au 30 juin 2018	15 123	16 378	179 921	(16 431) ⁽¹⁾	194 991	194 991

(1) dont réserve de conversion (17 174) K€ relative à la quote-part de la réserve de conversion de la participation dans des entreprises associées.

**ANNEXES
AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

AU 30/06/2018

SOMMAIRE



NOTE 1 – Périmètre de Consolidation	8
NOTE 2 – Evènements postérieurs à la clôture	9
NOTE 3 – Principes Comptables	9
NOTE 4 – Immobilisations incorporelles	15
NOTE 5 – Immobilisations corporelles	15
NOTE 6 – Participations dans les entreprises associées	16
NOTE 7 – Actifs financiers non courants	17
NOTE 8 – Emprunts, Dettes financières, Concours bancaires, Dette nette	18
NOTE 9 – Provisions	19
NOTE 10 – Actifs et Passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan	19
NOTE 11 – Information sectorielle	20
NOTE 12 – Autres produits et charges opérationnels courants	20
NOTE 13 – Autres produits et charges opérationnels non courants	21
NOTE 14 – Amortissements et dépréciations	21
NOTE 15 – Impôts Sociétés	21
NOTE 16 – Quote-part de résultat dans les entreprises associées	23
NOTE 17 – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	23
NOTE 18 – Variation du besoin de fonds de roulement	24
NOTE 19 – Transactions avec les parties liées	24
NOTE 20 – Dettes garanties par des sûretés réelles	25
NOTE 21 – Montant des engagements financiers	25
NOTE 22 – Gestion des risques	25
NOTE 23 – Effectifs moyens	26
NOTE 24 – Honoraires des commissaires aux comptes	27

NOTE 1 – Périmètre de Consolidation

Société mère

	Siège social
MALTERIES FRANCO-BELGES (MFB)	Quai du Général Sarrail 10400 NOGENT SUR SEINE

Malteries Franco-Belges est cotée sur le marché Euronext Paris – Compartiment C.

L'exercice social a une durée de 12 mois commençant le 1er juillet 2017 et finissant le 30 juin 2018. Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

Les états financiers consolidés de MFB ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2018.

Société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence

	Siège social	% intérêt de MFB	% contrôle de MFB
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES (CIM)	Quai du Général Sarrail 10400 NOGENT SUR SEINE	47.71	47.71

La société MFB consolide la CIM et ses filiales selon la méthode de mise en équivalence car elle y exerce une influence notable sans en posséder le contrôle.

Le principal actionnaire, Malteries Soufflet SAS, filiale des Etablissements J. SOUFFLET SA, détient 52,29 % du capital de la CIM au 30 juin 2018.

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle de MFB dans la CIM n'ont pas varié au cours de la période.

Les sociétés Malteries Franco-Belges et Compagnie Internationale de Malteries clôturent leur exercice au 30 juin 2018.

La mise en équivalence de la CIM et de ses filiales est faite à partir des comptes consolidés de la CIM au 30 juin 2018 établis conformément au référentiel IFRS.

Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le coût d'acquisition initial augmenté ou diminué de la quote-part de MFB dans les résultats non distribués de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Filiales de la CIM

30/06/2018

Sociétés	Siège	Pays	Méth. conso	% intérêts
MALTERIES				
Cie Internationale de Malteries	Nogent-sur-Seine	France	I.G.	100.00
Société Européenne de Malteries	Nogent-sur-Seine	France	I.G.	70.00
Malteries Soufflet Bulgarie	Pleven	Bulgarie	I.G.	100.00
Malterie Soufflet Saint-Petersbourg	Saint-Petersbourg	Russie (Fédération de)	I.G.	70.00
Soufflet Maltings Kazakhstan	Tekeli	Kazakhstan	I.G.	99.29
Slodownia Soufflet Polska	Poznan	Pologne	I.G.	100.00
Sladovny Soufflet CR	Prostejov	République Tchèque	I.G.	100.00
Soufflet Malt Romania	Buzau	Roumanie	I.G.	100.00
Mallinex	Backa Palanka	Serbie	I.G.	100.00
Slavuta Malting Plant	Slavuta	Ukraine	I.G.	96.61

Au cours de l'exercice, la Compagnie Internationale de Malteries a acquis 0,03 % des titres de Slavuta Malting Plan.

NOTE 2 – Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

NOTE 3 – Principes Comptables

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board ("IASB") et tel qu'approuvé par l'Union Européenne.

Les autres nouvelles normes, amendements et interprétations aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2017 pour le Groupe, n'ont pas d'incidence sur les états financiers du Groupe pour l'exercice clos au 30 juin 2018.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation aucune des normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2017, notamment IFRS 9 « Instruments financiers », IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 16 « Contrats de location » (en cours d'évaluation).

Sur la base des premiers travaux effectués, ces nouveaux textes ne devraient avoir qu'un impact limité sur les comptes du Groupe.

BASE DE PREPARATION

Pour l'établissement de ses états financiers, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses susceptibles d'affecter la valeur de ses éléments d'actif et de passif, ainsi que celle de ses produits et charges.

Ces estimations et hypothèses concernent à la fois les risques spécifiques au métier de malteur, ainsi que les risques plus généraux auxquels le Groupe est exposé et qui sont décrits en Note 22. Ces estimations et hypothèses se fondent sur l'expérience passée, ainsi que sur l'ensemble des informations disponibles à la date de l'estimation, et considérées comme déterminantes au regard des circonstances étudiées.

La Direction revoit régulièrement ces éléments. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers de l'exercice clos au 30 juin 2018 portent principalement :

- sur l'estimation des provisions, en particulier pour les engagements sociaux ;
- sur les tests de valorisation des actifs ;
- sur l'évaluation des actifs d'impôts différés.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de transaction. Les créances et les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de clôture. Les pertes et profits en résultant sont portés au compte de résultat en pertes et gains de change.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les instruments financiers utilisés sont limités aux produits suivants :

- achats et ventes à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge) dans le cadre de la couverture du risque lié à la variation des cours des matières premières ;
- achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats et ventes d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change.

Les instruments dérivés de change souscrits auprès des banques sont gérés pour le compte de la société MALTERIES FRANCO-BELGES par SOUFFLET FINANCES, société du Groupe J.SOUFFLET.

Pour qu'un instrument financier puisse être éligible à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter cette relation de couverture et de démontrer son efficacité dès l'origine et de façon rétrospective tout au long de la vie de l'instrument.

Afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe et au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces instruments financiers avec les éléments couverts, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations de couverture comme ne relevant pas d'une comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces instruments financiers.

ACTIFS NON COURANTS

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles n'ayant pas fait l'objet de regroupement d'entreprise figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels informatiques. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilisation estimée.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de ces durées d'utilisation :

- Logiciels : 3 à 15 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 10 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 4 à 25 ans

Conformément aux dispositions de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible constituent un élément du coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge. Un actif éligible est tout actif exigeant une période importante de mise en état pour l'usage prévu.

Les contrats de crédit-bail et autres contrats de location financement ayant pour objet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs sont classés en tant que contrats de location financement et l'actif loué est inscrit au bilan avec en contrepartie une dette initialement de même montant.

Autres actifs financiers

Les participations non consolidées figurent au bilan en "Autres actifs non courants" pour leur coût d'acquisition éventuellement déprécié lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

Dépréciation des actifs non courants

a. Dépréciation des immobilisations

La production de malt est l'activité unique de la société Malteries Franco-Belges, qui constitue donc la seule UGT du Groupe.

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de pertes de valeur.

b. Dépréciation des participations dans les entreprises associées

La valeur comptable totale de la participation est soumise au test de dépréciation en tant qu'actif unique, dès lors qu'il existe des indices objectifs de pertes de valeur.

c. Modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation

Le Groupe a retenu comme indices de pertes de valeur objectifs les éléments suivants :

- Performance économique significativement inférieure à celle prévue dans le plan moyen terme,
- Perte de clients ou changement significatif dans les conditions contractuelles,
- Installation d'un concurrent dans le rayon d'activité de la filiale,
- Risque pays,
- Plan d'abandon/Cession d'activité.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

La valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

ACTIFS COURANTS

Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient selon la méthode du coût moyen pondéré.

Ils sont dépréciés dès lors que leur valeur nette réalisable résultant des engagements contractuels devient inférieure à leur coût de revient.

Créances d'exploitation

Les créances commerciales sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des éventuelles dépréciations.

PASSIFS NON COURANTS

Emprunts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges ont été évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Lorsqu'il s'agit de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressources, il a été retenu la meilleure estimation du passif correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Les contrats déficitaires non entièrement exécutés à la date d'arrêté font l'objet d'une provision, calculée contrat par contrat. Il n'y a pas de compensation entre les contrats bénéficiaires et les contrats déficitaires.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui correspondent aux indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés Note 9,
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) correspondent aux médailles du travail et figurent en engagements donnés, Note 21.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en compte de résultat "Charges de personnel" les cotisations dues au titre de chaque exercice, n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

La provision pour retraites et engagements assimilés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en "Autres éléments du résultat global" (non recyclables dans le compte de résultat), et les coûts des services passés sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation retenu de 1,55 % correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone Euro et d'une durée de plus de 10 ans,
- Taux de rotation : une étude des sorties par âge et par cause de sortie a été calculée en 2016 sur les exercices 2013/14, 2014/15 et 2015/16,
- Taux d'augmentation des salaires : le taux d'augmentation des salaires retenu est de 2 % pour toutes les catégories de salariés,
- Tables de mortalité : les tables INSEE 2006/2008 Masculine et Féminine ont été retenues,
- Taux de charges sociales : les taux de charges sociales retenus correspondent aux taux de charges en vigueur,
- Hypothèse de départ : départ volontaire du salarié.

PASSIFS COURANTS

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

IMPOTS DIFFERES

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, l'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale en utilisant les taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et la probabilité de leur récupération est évaluée. Si leur récupération dans les années futures n'est pas raisonnablement certaine, une provision est enregistrée pour ramener l'actif net d'impôt à la valeur qu'il est probable de recouvrer. L'économie potentielle d'impôt sur les déficits reportables n'est retenue que lorsqu'ils présentent un caractère probable d'imputation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

COMPTE DE RESULTAT

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux.

Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans les achats consommés.

Accord de péréquation

Un accord de péréquation entre la société MALTERIES FRANCO-BELGES (MFB) et deux sociétés du Groupe J. SOUFFLET (MALTERIES SOUFFLET et SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE) permet de faire jouer pleinement les synergies et d'optimiser la logistique.

Afin de répartir équitablement le résultat entre ces trois sociétés, la marge brute économique est répartie entre les sociétés au prorata des quantités vendues.

La marge brute économique correspond à la marge brute de chaque société (ventes moins achats et frais sur ventes) diminuée des frais financiers liés à l'exploitation (sur stock, crédits clients et fournisseurs) et des autres éléments d'exploitation relatifs à la commercialisation des produits.

Le produit ou la charge en résultant est enregistré en chiffre d'affaires.

Dans le cadre de cet accord, la société Malteries Soufflet gère la majeure partie de la relation commerciale avec les brasseurs et facture les ventes de malts aux clients finaux pour l'ensemble des 3 sociétés. De ce fait, la quasi-totalité des produits des activités ordinaires de Malteries Franco-Belges est assurée avec Malteries Soufflet.

Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet :
 - des coûts de restructuration ;
 - des pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition) ;
 - des litiges ou événements très inhabituels ;
 - des produits et charges financiers ;
 - des impôts ;
 - du résultat net des entreprises associées.

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sont classées en charges opérationnelles.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Ils incluent principalement les plus ou moins-values de cession d'activités et de participations consolidées.

Autres produits et charges financiers

Cette rubrique intègre principalement les pertes et gains de change, les charges et produits financiers sur instruments financiers, et les autres charges et produits financiers divers.

CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi)

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 et au communiqué CNCC du 23 mai 2013, le CICE est comptabilisé en diminution de la rubrique Charges de Personnel.

Résultat par action

Le résultat de la période par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

NOTE 4 – Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles en valeurs nettes se décompose comme suit :

(en K€uros)	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute	636	636
Amortissements et dépréciations cumulés	(513)	(513)
Valeur nette au 01/07/2017	123	123
Acquisitions		
Cessions		
Dotations aux amortissements	(36)	(36)
Reprises d'amortissements		
Pertes de valeur		
Variations de périmètre		
Ecart de conversion		
Autres		
Valeur nette au 30/06/2018	87	87
Valeur brute	636	636
Amortissements et dépréciations cumulés	(549)	(549)

NOTE 5 – Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles valeurs nettes se décompose comme suit :

(en K€uros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur brute	1 056	36 283	51 047	265	1 514	90 165
Amortissements et dépréciations cumulés		(23 080)	(32 622)	(239)		(55 941)
Valeur nette au 01/07/2017	1 056	13 203	18 425	26	1 514	34 224
Acquisitions	2				9 080	9 082
Cessions						
Dotations aux amortissements		(927)	(1 909)	(6)		(2 842)
Reprises d'amortissements						
Pertes de valeur			(26)			(26)
Variations de périmètre						
Ecart de conversion						
Autres		438	1 507		(1 944)	
Valeur nette au 30/06/2018	1 058	12 714	17 997	20	8 650	40 439
Valeur brute	1 058	36 722	51 179	241	8 650	97 850
Amortissements et dépréciations cumulés		(24 008)	(33 182)	(221)		(57 411)

L'augmentation du poste immobilisations en cours concerne principalement la construction d'une nouvelle touraille sur le site de Pithiviers afin d'augmenter la capacité de production de l'usine.

NOTE 6 – Participations dans les entreprises associées

Ce poste correspond à la quote-part des capitaux propres consolidés de la Compagnie Internationale de Malteries (CIM) et de ses filiales au 30 juin 2018 comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'évolution du poste "participations dans les entreprises associées" s'analyse comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	
Entreprises associées au 1er juillet 2017	143 352
Résultat des entreprises associées revenant à MFB	16 266
Ecarts de conversion comptabilisés directement en capitaux propres	(1 174)
Entreprises associées au 30 Juin 2018	158 444

Le bilan consolidé synthétique de la CIM au 30 juin 2018 établi selon les normes IFRS se présente comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	
Actif	
Total immobilisations	134 412
Autres actifs non courants	668
Actif courants	293 632
Total	428 712
Passif	
Capitaux propres du Groupe CIM (dont résultat part du Groupe 34 092 K€)	331 491
Participations ne donnant pas le contrôle	6 541
Emprunts et dettes assimilées non courants	5 611
Autres passifs non courants	8 102
Passifs courants	76 967
Total	428 712

Pour MFB la quote-part des capitaux propres de la CIM et ses filiales à l'issue de la période est :

331 491 K€ x 47,71 % = 158 164 K€
 Survaleur sur titres CIM acquis lors de périodes précédentes : 280 K€

Titres mis en équivalence au bilan de MFB : 158 444 K€

NOTE 7 – Actifs financiers non courants

La variation des actifs financiers non courants en valeurs nettes se décompose comme suit :

(en K€uros)	Titres de participation	Titres immobilisés	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	
Valeur brute	544	13	91	15	663
Amortissements et dépréciations cumulés			(91)		(91)
Valeur nette au 01/07/2017	544	13		15	572
Acquisitions				15	15
Cessions					
Dotations aux provisions					
Reprises de provisions					
Pertes de valeur					
Variations de périmètre					
Ecart de conversion					
Autres					
Valeur nette au 30/06/2018	544	13		30	587
Valeur brute	544	13	91	30	678
Amortissements et dépréciations cumulés			(91)		(91)

Les titres immobilisés (non courants) correspondent à des participations en capital au sein des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20 % du capital et n'exerce pas d'influence notable :

(en K€uros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette des titres	% d'intérêt	Derniers capitaux propres	dont résultat	Date clôture
SECOBRA RECHERCHES Centre de Bois Henry 78580 Maule	544		544	10,33%	28 296	3 682	30/06/2017
GIAC 30, Av. Franklin D. Roosevelt 75008 Paris	13		13	0,23%	6 077	37	31/12/2017
TOTAL	557		557				

La ventilation par échéance des actifs financiers se décompose comme suit :

(en K€uros)		de 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Dépôts et cautionnements versés > 1 an		91	

NOTE 8 – Emprunts, Dettes financières, Concours bancaires, Dette nette

La variation des autres passifs financiers se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2017	Augmentation monétaire ou calculée	Diminution monétaire	Reclassif.	30/06/2018
Emprunts et dettes financières non courants					
TOTAL					
Emprunts courants et concours bancaires					
Intérêts courus non échus - passif	1	(1)			
Instruments de trésorerie - passif	23	16			
TOTAL	24	15			39

L'endettement financier net est :

(en K€uros)	01/07/2017	Variation globale de la période	Virement à moins d'un an des dettes non courantes	Incidence des variations des taux de change	30/06/2018
Trésorerie Brute	85	(79)			6
Comptes courants actif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe	6 252	(6 250)			2
Solde débiteurs et concours bancaires courants	(1)	1			
Total des disponibilités et valeurs mobilières de placement	6 336	(6 328)			8
Comptes courants passif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe	(22)	(349)			(371)
Total des dettes financières	(22)	(349)			(371)
DETTE NETTE	6 314	(6 677)			(363)

Les comptes courants actif et passif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe MFB, fonctionnent en pratique comme des comptes de trésorerie. Ils sont présentés de ce fait dans la partie Trésorerie du Tableau des Flux de Trésorerie.

NOTE 9 – Provisions

Les postes de provisions se décomposent comme suit :

	01/07/2017	Dot.	Rep. résult. Prov. utilisées	Comptab. directement en capitaux propres	Autres flux	30/06/2018
<i>(en K€uros)</i>						
Provisions pour retraites et engagements assimilés	1 013	58	(89)	(9)	2	975
Provisions pour pertes sur contrats < 1 an	16	6	(16)			
Provisions pour restructurations < 1 an	3	3	(3)			
Provisions (Part à -1 an)	19	9	(19)			9
Total provisions	1 032	67	(108)	(9)	2	984

NOTE 10 – Actifs et Passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan

Les actifs et passifs d'impôts différés portent sur les éléments suivants :

	ACTIFS		PASSIFS	
<i>(impôts différés en K€uros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2017
Immobilisations corporelles	(24)	(27)		36
Actifs financiers à la juste valeur	(10)			2
Fournisseurs et autres créditeurs	(152)	(145)		
Provisions réglementées			(1 063)	6 029
Provisions non déductibles	(51)	(515)		
Autres éléments	(4)	(8)		
Déficits fiscaux reportables				
Compensation des IDA et IDP de même nature et de même terme	(51)	695	(651)	(695)
DETTES (CREANCES) FISCALES NETTES			(1 346)	5 372

Variation des différences temporelles en bases au cours de la période :

	30/06/2017	Comptabilisé directement en capitaux propres	Comptabilisé directement en capitaux propres	30/06/2018
<i>(bases en K€uros)</i>				
Immobilisations corporelles	27			27
Actifs financiers à la juste valeur	5	(3)		(30)
Fournisseurs et autres créditeurs	(436)	(2)		(456)
Provisions réglementées	20 688	(1 710)		18 978
Provisions non déductibles	(1 698)	54		(1 625)
Ecarts de conversion	(6)	11		5
Autres éléments	(18)	1		(17)
TOTAL VARIATION BASES IMPOTS DIFFER	18 562	(1 689)	9	16 882
Effet impôt différé 33,33%	6 187	(1 113)		5 627
Effet impôt différé loi de finances 2017 - baisse	(815)	(415)		(1 281)
Effet impôt différé	5 372	(1 029)	9	4 346

NOTE 11 – Information sectorielle

L'information sectorielle à fournir selon IFRS 8 est basée sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels. Le Groupe n'a qu'une seule activité, l'information sectorielle est donc établie par zone géographique.

<i>(en K€uros)</i>	France	Union Européenne Hors France	Autres pays d'Europe	Reste du monde	Total
30/06/2018					
Chiffres d'affaires	84 608	553		1 654	86 815
Actifs sectoriels	220 053				220 053
Résultat opérationnel	4 174				4 174
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 082)				(9 082)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	16 266				16 266
30/06/2017					
Chiffres d'affaires	89 661	466	42	2 536	92 705
Actifs sectoriels	200 457				200 457
Résultat opérationnel	5 577				5 577
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 225)				(2 225)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	19 732				19 732

NOTE 12 – Autres produits et charges opérationnels courants

Les postes des autres produits et charges opérationnels courants se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Dotations nettes aux provisions	1	(45)
Autres	10	25
TOTAL	10	(20)

NOTE 13 – Autres produits et charges opérationnels non courants

Les postes des autres produits et charges opérationnels non courants se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Autres	77	(8)
Dotations et reprises aux provisions		72
Dotations et reprises except. sur immobilisations	(26)	(494)
TOTAL	51	(430)

NOTE 14 – Amortissements et dépréciations

Le poste d'amortissements et de dépréciations au compte de résultat se décompose comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Dotations aux amortissements et dépréciations immo. incorporelles	(36)	(38)
Dotations aux amortissements et dépréciations immo. corporelles	(2 842)	(2 847)
TOTAL	(2 878)	(2 885)

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur l'exercice 2017/2018.

NOTE 15 – Impôts Sociétés

La charge d'impôt de la période du 01/07/2017 au 30/06/2018, qui s'élève à 505 K€, se répartit comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Impôts différés (*)	(1 023)	(916)
Impôts sur les bénéfices	1 528	1 959
TOTAL	505	1 043

(*) La loi de finances 2018 prévoit une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés. L'impact sur le résultat consolidé, comptabilisé au 30/06/2018 est un produit d'impôt différé de 466 K€.

Le taux d'impôt de droit commun applicable à l'exercice est de 33,33 %. Le taux d'impôt de droit commun applicable à l'exercice précédent était de 33,33 %.

<i>(en K€uros)</i>	
Résultat net (gain)	19 903
Charge d'impôt comptabilisé	(505)
Résultat avant impôt	20 408
Taux d'impôt normal %	33,33%
Charge d'impôt théorique	(6 802)
Différences permanentes	130
Incidences des distorsions social / fiscal	130
Crédits d'impôt et autres imputations	316
Contribution complémentaire au taux de référence	(37)
Effet impôt différé loi de finances 2018 - baisse progressive taux impôt	466
Impact lié aux stés mises en équivalence	5 422
Incidence de situations fiscales particulières	6 167
Charge d'impôt réelle	(505)

NOTE 16 – Quote-part de résultat dans les entreprises associées

Le compte de résultat ci-dessous présente le résultat consolidé de la Compagnie Internationale de Malteries et de ses filiales, pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

(en K€uros)	30/06/2018	30/06/2017
Produits des activités ordinaires	359 216	358 186
Autres produits de l'activité	107	190
Achats consommés	(256 140)	(253 174)
Charges externes	(33 066)	(33 923)
Charges de personnel	(9 932)	(9 266)
Impôts et taxes	(1 063)	(1 244)
Amortissements et provisions	(9 284)	(9 188)
Autres produits et charges opérationnels courants	(228)	(185)
Résultat opérationnel courant	39 216	51 396
Autres produits et charges opérationnels non courants	250	84
Résultat opérationnel	49 477	51 480
Résultat des équivalents de trésorerie	1	2
Coût de l'endettement financier brut	(5 820)	(4 621)
Coût de l'endettement financier net	(5 819)	(4 619)
Autres produits et charges financiers	1 600	4 927
Résultat avant impôt	49 317	51 788
Charge d'impôt	(9 093)	(9 554)
Résultat après impôt	39 224	42 234
Part du Groupe	39 032	41 355
Part des participations ne donnant pas le contrôle	21 192	879

La société CIM et ses filiales sont consolidées par mise en équivalence. La société MFB possède 47,71 % des titres de la société CIM.

Pour MFB le résultat des sociétés mises en équivalence sur la période est :

34 092 K€ x 47,71 % 16 266 K€

NOTE 17 – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

(en K€uros)	30/06/2018	30/06/2017
Impact de la réévaluation des dettes fournisseurs	(2)	
Impact de la réévaluation des créances clients	10	10
Total	14	10

NOTE 18 – Variation du besoin de fonds de roulement

(en K€uros)	30/06/2018	30/06/2017
Stocks	(2 060)	1 610
Clients et débiteurs divers (*)	(1 745)	402
Fournisseurs et créditeurs divers (*)	(65)	900
Contrat de péréquation (cf Note 3)	19	66
TOTAL	(4 751)	2 978

(*) hors comptes courants présentés en trésorerie.

L'impact du contrat de péréquation (cf Note 3) sur la variation du besoin de fonds de roulement est de +0.1 M€ au 30/06/2018 contre +0.2 M€ au 30/06/2017.

NOTE 19 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères et leurs filiales,
- les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence.

Les transactions avec ces sociétés se font sur une base de prix de marché.

Les transactions réalisées avec les parties liées se décomposent comme suit :

(en K€uros)	30/06/2018	30/06/2017
Produits opérationnels	73 162	84 946
Charges opérationnelles	(91 719)	(29 966)
Autres produits financiers	4	4
Autres charges financières	(6)	(52)

Les créances et les dettes vis-à-vis des parties liées se décomposent comme suit :

(en K€uros)	30/06/2018	30/06/2017
Comptes courants - Actif		6 252
Clients et autres débiteurs	2 117	570
Comptes courants - Passif	(3 741)	(22)
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 254)	(1 939)

NOTE 20 – Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

NOTE 21 – Montant des engagements financiers

Les engagements d'achats d'orge et de ventes de malt ne sont pas communiqués. Cette information qui serait de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux fondamentaux de la société n'est pas fournie.

Engagements donnés et reçus

Engagements donnés (en K€uros)	30/06/2018	30/06/2017
Engagements de médailles du travail	0	10

Contrats de cogénération :

Dans le cadre de son activité, MFB a conclu plusieurs contrats de cogénération courant jusqu'en 2024 avec des partenaires industriels concernant la fourniture de chaleur pour ses unités de production de Saint Saulve, Brazey et Prouvy. MFB s'est engagée à verser des indemnités en cas de résiliation anticipée, d'un montant maximum de 4 290 K€ au 30/06/2018. La société mère de MFB, Malteries Soufflet s'est portée caution pour la totalité de cet engagement.

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé durant l'exercice aux mandataires sociaux par les sociétés du Groupe Malteries Franco-Belges.

NOTE 22 – Gestion des risques

Le risque de change

Le Groupe Malteries Franco-Belges a choisi de couvrir, lorsque la législation et les marchés le permettent, les risques de change encourus sur les transactions courantes en devises étrangères.

Les instruments de couverture utilisés sont limités à des contrats de change à terme et à des options de change "vanille" ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Ces instruments dérivés ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction.

Dans les pays d'Europe de l'Est, le Groupe MFB couvre son risque de change également en utilisant des emprunts libellés dans la devise du contrat de vente de malt (USD et euros), qui lui permettent de financer les achats de matières premières. Ces emprunts n'étant pas documentés en couverture, ils peuvent générer des résultats de change importants.

Conformément à ses principes comptables (cf Note 3), le Groupe comptabilise la juste valeur de ses instruments financiers en résultat financier.

Le Groupe a en revanche décidé de ne pas couvrir le risque de change sur les actifs immobilisés situés hors de France. Cette décision s'appuie sur les constats suivants :

- Compte tenu des marchés de la plupart des devises concernées, il est impossible de se couvrir sur de longues périodes. Dans le cas où cette couverture serait possible, son coût est prohibitif.
- La valeur de marchés des actifs immobilisés est à ce jour exprimée en monnaie forte, essentiellement euro ou dollar américain.

Cette politique peut avoir pour conséquence des gains ou pertes de change sur la partie des investissements financés par emprunt en devises fortes.

Le risque "matières"

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Malteries Franco-Belges est exposé au risque de fluctuation du cours des matières premières. Afin de sécuriser la marge sur ses contrats de ventes de malt à terme fermes, le Groupe se couvre sur les prix d'achats d'orge futurs par le biais d'achats et ventes à terme de contrats futurs sur le MATIF et d'achats à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge).

Afin de contrôler son exposition, un Comité de Gestion des Risques matières premières a été mis en place. Il se réunit de manière hebdomadaire en session limitée et mensuelle en session élargie. Les positions matières premières y sont ainsi analysées et les limites de positions revues en fonction de l'évolution des marchés.

Le risque pays

Le Groupe ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques, et réglementaires dans certains des pays où il est présent.

Le risque de contrepartie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de contrepartie avec ses comptes clients et ses contreparties bancaires. Il pratique une sélection rigoureuse fondée sur les notations des agences de rating et l'étude des états financiers.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers (dépôts et instruments dérivés) et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, le Groupe ne peut conclure des instruments financiers qu'auprès de ses partenaires bancaires. Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques pour éviter leur concentration.

NOTE 23 – Effectifs moyens

Les effectifs moyens employés sur la période par le Groupe se sont élevés à 105 personnes.

Par catégorie, la répartition est la suivante :

	Cadres	Techniciens et Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
MALTERIES FRANCO-BELGES	5	17	4	79	105
TOTAL	5	17	4	79	105

NOTE 24 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de la période est de 86 427 € au titre du contrôle légal des comptes (dont 49 294 € pour KPMG et 37 133 € pour Mazars) et de 7 071 € au titre des honoraires afférents aux autres services (MAZARS).

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Malteries Franco- Belges S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 30 juin 2018
Malteries Franco-Belges S.A.
Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Ce rapport contient 41 pages

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Malteries Franco-Belges S.A.

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Capital social : € 15 123 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2018

A l'Assemblée Générale de la société Malteries Franco-Belges S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Malteries Franco-Belges S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessous est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 2. Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC N°2015-05 relatif aux Instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des immobilisations corporelles (paragraphe 3.2 « Dépréciation des actifs » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » et de la note 4.2. « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes annuels)

Au 30 juin 2018, la valeur nette des immobilisations corporelles de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 40,5 M€ sur un total bilan de 101,2 M€.

Les immobilisations corporelles de la société correspondent essentiellement aux installations techniques, matériel et outillage et font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés et estimés à la clôture.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur actuelle.

Risque Identifié

Le risque que la valeur nette comptable des actifs corporels excède leur valeur actuelle et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique la détermination de la valeur actuelle.

Notre réponse à ce risque

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à analyser la performance économique de la société pour apprécier l'existence ou non d'une perte de valeur au cours de l'exercice.

Dépréciation des titres de participation (paragraphe 3.3 « Immobilisations financières » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » et de la note 4.3. « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

Au 30 juin 2018, la valeur nette des titres de participation de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 40,1 M€ sur un total bilan de 101,2 M€.

Les titres de participation de la société correspondent essentiellement à la participation dans la société Compagnie Internationale de Malteries (C.I.M.).

La valeur nette comptable des titres de participations est comparée à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué, de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à sa valeur d'inventaire.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable de ces titres de participation excède sa valeur d'inventaire et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique sa détermination.

Notre réponse à ce risque

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur d'inventaire. Compte tenu des performances économiques de la société C.I.M. et de ses filiales, nos travaux ont consisté à revoir la quote-part détenue par votre société dans les capitaux propres de la C.I.M. au 30 juin 2018.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les Informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Malterles Franco-Belges S.A. par les Assemblées Générales du 28 novembre 2005 pour le cabinet KPMG Audit, département de KPMG S.A. et du 21 novembre 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 30 juin 2018, le cabinet KPMG était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 7^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

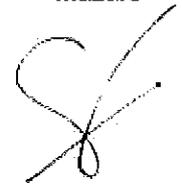
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 octobre 2018
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Alpha S. Cliffoque
Associé

Paris La Défense, le 19 octobre 2018
Mazars


Isabelle Sapet
Associée

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Malteries Franco- Belges S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 30 juin 2018
Malteries Franco-Belges S.A.
Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Ce rapport contient 34 pages

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambella
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Malteries Franco-Belges S.A.

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Capital social : €15 123 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2018

A l'Assemblée Générale de la société Malteries Franco-Belges S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Malteries Franco-Belges S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciation des immobilisations corporelles

(Paragraphe « Dépréciation des immobilisations » et « Modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation » de la note 3 « Principes comptables » et de la note 5 « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 30 juin 2018, la valeur nette des immobilisations corporelles de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 40,4 M€ sur un total bilan de 220,1 M€ et est principalement constituée des installations techniques, matériel et outillage. Ces immobilisations corporelles, ayant une durée d'utilité déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

Dans le cas où il existe un risque de perte de valeur d'une immobilisation corporelle, sa valeur recouvrable est estimée :

- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur des flux futurs de trésorerie actualisés déterminés à partir d'hypothèses, d'estimations ou de prévisions.
- Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur recouvrable.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qui implique la détermination de la valeur recouvrable.

Notre réponse à ce risque

Nous avons apprécié le caractère approprié des indices de perte de valeur définis par la direction et examiné les modalités et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

Dépréciation des participations dans les entreprises associées

(Paragraphe « Dépréciation des participations dans les entreprises associées » et « Modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation » de la note 3 « Principes comptables » et de la note 6 « Participations dans les entreprises associées » de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 30 juin 2018, la valeur nette des participations dans les entreprises associées de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 158,4 M€ sur un total bilan de 220,1 M€.

Les participations dans les entreprises associées de la société correspondent à la quote-part des capitaux propres consolidés de la société Compagnie Internationale de Malteries (C.I.M.) et de ses filiales au 30 juin 2018 comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

Dans le cas où il existe des indices objectifs de perte de valeur de ces participations, leur valeur recouvrable est estimée :

- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur des flux futurs de trésorerie actualisés déterminés à partir d'hypothèses, d'estimations ou de prévisions.
- Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de ces participations est supérieure à leur valeur recouvrable.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable de cette participation dans cette entreprise associée excède sa valeur recouvrable et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique sa détermination.

Notre réponse à ce risque.

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des indices de perte de valeur définis par la direction et examiné les modalités et les hypothèses retenues par celle-ci pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Nous avons notamment analysé la performance économique des entreprises associées.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Malteries Franco-Belges S.A. par les Assemblées Générales du 28 novembre 2005 pour le cabinet KPMG Audit, département de KPMG S.A. et du 21 novembre 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 30 juin 2018, le cabinet KPMG était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 7^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Materies Franco-Belges S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
19 octobre 2018

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

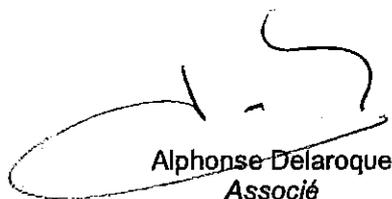
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

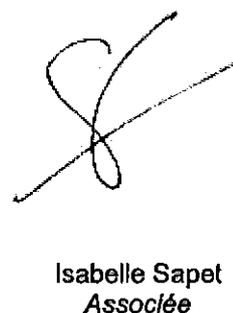
Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 octobre 2018
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris La Défense, le 19 octobre 2018
Mazars



Alphonse Delaroque
Associé



Isabelle Sapet
Associée

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société anonyme au capital de 15 123 000 €
Siège Social : Quai du Général Sarrail - 10 400 Nogent-sur-Seine
RCS Troyes 552 121 816

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 juin 2018

KPMG AUDIT

MAZARS

**MALTERIES
FRANCO-
BELGES**

*Assemblée Générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 30 juin 2018*

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société Malteries Franco-Belges S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivant qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Convention conclue entre les sociétés Malteries Franco-Belges, Malteries Soufflet et Société des Malteries d'Alsace (accord de péréquation dans sa version du 11 décembre 2013)

Nature et objet : Péréquation de marge brute

Date d'autorisation du Conseil d'Administration : 15 septembre 2017.

Personnes concernées :

- Monsieur Christophe Passelande, Directeur Général Délégué de la Société des Malteries d'Alsace, Président de la société Malteries Soufflet et Président du Conseil d'Administration de la société Malteries Franco-Belges ;
- Monsieur Jean Michel Soufflet, administrateur de la Société des Malteries d'Alsace et de la société Malteries Franco-Belges.

Modalités et motifs retenus par le conseil justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société :

Afin de parvenir à une meilleure utilisation des usines de chacune des parties et d'assurer une répartition de la rentabilité globale plus conforme aux contributions respectives, votre société, la société Malteries Soufflet et la société Société des Malteries d'Alsace pratiquent une péréquation de la marge brute dégagée par chacune d'elles.

A ce titre, votre société a enregistré un produit de 1 931 178 euros HT, enregistré en augmentation du chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018.

**MALTERIES
FRANCO-
BELGES**

*Assemblée Générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 30 juin 2018*

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 19 octobre 2018

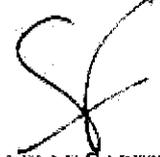
Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT



ALPHONSE DELAROQUE

MAZARS



ISABELLE SAPET

Malteries Franco-Belges

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les
informations sociales, environnementales et sociétales
consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 juin 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Malteries Franco-Belges, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 juin 2018, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le chapitre « Note méthodologique » du rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre fin septembre et mi-octobre 2018 pour une durée d'environ 2 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre « Note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 4 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Malteries Franco-Belges

Exercice clos le

30 juin 2018

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs, considéré comme grandeur caractéristique du volet social et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques⁴ du volet environnemental.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

² **Informations sociales** : Effectif total à la fin de l'exercice ; Effectif par genre ; Pyramide des âges ; Taux d'absentéisme ; Nombre total d'heures de formation ; Nombre d'accidents du travail ; Nombre de sites certifiés OHSAS 18001.

Informations environnementales : Evolution de la consommation énergétique ; Nombre de malteries ayant réalisé un bilan carbone ; Nombre de sites certifiés ISO 14001.

³ **Informations sociales et environnementales** : Brazey-en-Plaine, Pithiviers, Prouvy, Saint-Saulve

⁴ Evolution de la consommation énergétique ; Nombre de malteries ayant réalisé un bilan carbone ; Nombre de sites certifiés ISO 14001.

**Malteries Franco-
Belges**

*Exercice clos le
30 juin 2018*

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 19 octobre 2018

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS



Isabelle SAPET

Associée



Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MAZARS
61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Malteries Franco- Belges S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'augmentation du capital réservée aux adhérents
d'un plan d'épargne d'entreprise***

Assemblée Générale Mixte du 9 novembre 2018 - Sixième résolution
Malteries Franco-Belges S.A.
Qual du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Ce rapport contient 3 pages

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Malteries Franco-Belges S.A.

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Capital social : € 15 123 000

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Mixte du 9 novembre 2018 - Sixième résolution

A l'Assemblée Générale de la société Malteries Franco-Belges S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires, dans la limite de 1% du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de six mois à compter du jour de la présente assemblée le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Malteries Franco-Belges S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux
adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
19 octobre 2018

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 octobre 2018
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Alphonse Delaroque
Associé

Paris La Défense, le 19 octobre 2018
Mazars



Isabelle Sapet
Associée